

# INTER-TEXTILES

REVUE MENSUELLE  
de la Fédération Textile C.F.T.C.  
26, Rue de Montholon - PARIS(9<sup>e</sup>)

N° 3  
Avril - Mai - Juin 1960  
13<sup>e</sup> Année - Nouvelle Série

# SUMMAIRE

1 - EDITORIAL

2 - COMPTE-RENDU DU CONGRES

3 - DANS LES REGIONS

4 - SESSION TEXTILE-VETEMENT

Au sujet de la Convention  
des Textiles Artificiels

LA FEDERATION NE POUVANT REEDITER CETTE CONVENTION,  
NOUS VOUS INFORMONS QUE LE JOURNAL OFFICIEL VIENT DE FAIRE  
UNE NOUVELLE EDITION DES CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES  
DES TEXTILES NATURELS ET TEXTILES ARTIFICIELS  
SOUS UN MEME ENCARTAGE AU PRIX DE : 4 N.F., 00 l'exemplaire

CETTE EDITION EST MISE A JOUR AU 30 AVRIL 1960

VOICI L'ADRESSE : - JOURNAUX OFFICIELS  
26, rue Desaix à PARIS (15<sup>e</sup>)

COMPTE CHEQUE POSTAL 9.063 - 13  
PARIS

## ÉDITORIAL

(3)

Au moment où vous recevrez ce dossier, plusieurs évènements importants pour l'action syndicale se sont produits.

## 1<sup>o</sup>) - LE CONGRÈS FÉDÉRAL DES 26 - 27 & 28 MAI 60

Un Congrès Fédéral est toujours un moment important dans la vie d'une Organisation Syndicale.

Tous les deux ans, c'est le lieu où tous les militants de la profession font le point de l'action passée et définissent ensemble l'action future.

A ce 32<sup>e</sup> Congrès, comme à tous ceux qui l'ont précédé, le point de friction a été les Accords du 9 Juin 1953.

De nombreux camarades ont particulièrement insisté, au cours des débats, sur la liaison toujours plus étroite qui existe entre les problèmes professionnels et certains problèmes politiques; sur la nécessité pour les syndicalistes de prendre, à certains moments, une position sur des problèmes qui semblent au premier abord, uniquement politiques.

Vingt-<sup>...</sup> camarades sont intervenus sur le Rapport d'Orientation au nom de leurs camarades, Travailleurs du Textile; cela prouve que notre Fédération est bien vivante et qu'un travail de pensée sérieux a été fait à tous les échelons du Mouvement.

Les positions ont été différentes; des idées se sont affrontées mais toujours avec sérieux. Cette diversité indique la maturité de nos militants.

L'unanimité était presque totale sur les buts à atteindre. Gilbert RYON dans son Rapport d'Orientation précisait : - " Nous repoussons le capitalisme, germe du prolétariat, qui s'avère incapable de résoudre les problèmes de l'heure. Nous repoussons fermement le Marxisme, car s'il paraît être efficace sur le plan matériel, sa conception de l'homme et de sa dignité est totalement opposée à la nôtre. Nous voulons une Société dans laquelle l'Homme sera le but de toutes activités et non pas l'esclave de l'argent, de la technique ou d'une idéologie. Nous voulons une Société démocratique dans laquelle les travailleurs auront leur part de responsabilité.-"

Cela étant notre but à long terme. La lutte de tous les jours nous amène à adopter des objectifs plus précis et plus concrets. Les objectifs adoptés par le Congrès sont donnés dans la résolution générale :

.../...

- Révision de la Convention Collective
- Salaire garanti
- Protection et reconnaissance du délégué syndical
- Double échelle mobile des salaires etc.....

Ces buts définis, restait à adopter la forme d'action susceptible de nous permettre d'obtenir des résultats concrets.

Certains pensent que la poursuite des accords du 9 Juin était une étape et un moyen d'arriver à ces objectifs.

D'autres pensent au contraire que ces accords sont largement dépassés et abandonnés par la vie de tous les jours et qu'ils n'avaient pas sur le plan économique, apporté les résultats attendus.

Les crises textiles s'accentuent. La profession fait la preuve chaque jour, de son impuissance à s'organiser. Aucune responsabilité supplémentaire n'a été accordée aux représentants des travailleurs, bien au contraire.

- C'est finalement cette dernière position qui l'a emporté.

Le Congrès a mandaté le Bureau Fédéral:

- pour dénoncer les accords du 9 Juin
- pour procéder à la discussion des problèmes sociaux dans le cadre de la convention collective
- pour présenter un projet de convention économique

Pour réaliser ce programme, le Congrès a demandé au Bureau Fédéral et à tous les militants d'accentuer la propagande et la formation; de repenser l'organisation de notre mouvement pour qu'il soit toujours plus au service des travailleurs, d'engager tous les salariés de la Fédération.

Une Fédération puissante et organisée est certainement notre meilleur atout dans notre action de tous les jours.

C'est dans ce sens que le Bureau Fédéral vient de demander à notre camarade Daniel HUG de Moyenmoutier, d'accepter d'être Secrétaire Permanent de la Fédération.

Depuis, celui-ci a pris ses fonctions.

## 2) - CLIMAT SOCIAL ACTUEL

Grève des Fonctionnaires - Grève des Transports, - Actions dans la Métallurgie et la Chimie; Mécontentement général de tous les travailleurs

Le climat social général n'a jamais été aussi mauvais, depuis 1953. Les salariés ressentent les effets d'une politique sociale et économique réactionnaire suivie depuis plus de deux ans.

.../...

Freinage de l'expansion économique - Blocage des salaires - Fonctionnarisation de la Sécurité Sociale, qui peut nous faire craindre le pire pour l'avenir.

A ces mesures s'en ajoutent d'autres, plus inquiétantes dans leur esprit :

- Le Président du Conseil affirme la nécessité de réduire les pouvoirs des Organisations Syndicales et des Députés.
- Des projets de loi sont déposés, visant à réduire l'action des syndicats dans les élections professionnelles.
- Le Ministère du Travail prend des décisions contraires au Code du Travail.

Tous ces faits nous laissent croire que les travailleurs se réveillent. A de nombreuses élections professionnelles, les abstentions diminuent; c'est bon signe. D'ici l'Automne, les salariés auront sérieusement leur mot à dire.

Il nous semble nécessaire de demander à tous les militants de se tenir prêts pour une action qui pourrait être engagée.

Le Président Fédéral

Jean FRATTINI



# L'Action Fédérale continue ...

Le Congrès Fédéral a mis en place une nouvelle équipe.

Il est normal qu'au cours d'un congrès, les oppositions, les idées diverses s'affrontent pour déterminer la ligne de conduite de la Fédération pour juger de l'action d'une équipe et des résultats obtenus.

La règle normale de la démocratie c'est d'admettre que l'on puisse avoir, en dehors des grands principes qui en sont la règle générale, des idées différentes sur les moyens, sur les méthodes : Mais ces oppositions doivent demeurer à l'intérieur du mouvement. Elles se manifestent à l'occasion des Congrès, mais ensuite, une fois la ligne de conduite adoptée, nous devons tous ensemble, tirer dans le même sens et faciliter la tâche de ceux qui ont la charge d'assumer les responsabilités fédérales.

Ce n'est certes pas sans quelque émotion qu'on abandonne une partie des tâches auxquelles on a consacré plusieurs années de son existence. J'en profite donc pour rappeler le souvenir de tous les pionniers des syndicats libres du Nord et du Sud-Est qui, il y a 40 ans ont constitué notre Fédération du Textile. Pour remercier tous ceux qui depuis cette époque ont apporté leur concours et permis à la Fédération d'avoir une audience de plus en plus grande parmi les travailleurs.

1936...., la période d'occupation, avec la défense à la fois de la démocratie et du véritable syndicalisme, les années de discussions pour l'établissement des classifications et de la convention collective national en sont les grandes étapes, avec le souci de la formation des militants et notre volonté de participer aux responsabilités dans le domaine économique avec des pouvoirs de plus en plus étendus pour les travailleurs.

## MAIS L'ACTION FEDERALE CONTINUE.....

Les problèmes demeurent et les mêmes tâches nous appellent toujours. Réviser la convention collective, garantir la sécurité des travailleurs, leur donner de plus en plus, par une promotion collective, par l'organisation syndicale, la place à laquelle ils ont droit dans l'économie, dans la nation et dans le monde.

Une nouvelle équipe est chargée d'assumer cette tâche. Facilitons la en lui apportant notre concours.

Nous avons tous ensemble devant la masse des travailleurs textiles, des responsabilités et une œuvre immense à accomplir.

Il y a la place, dans cette action, pour tous les militants et il n'y en aura jamais trop. Mais cette action ne sera vraiment fructueuse et efficace que si elle se fait dans un climat de confiance et un esprit de véritable fraternité.

C'est à cette condition que la solution des problèmes avancera,  
EN AGISSANT ENSEMBLE DANS LA MEME DIRECTION.

# COMPTE-RENDU

## du 32<sup>e</sup> Congrès Textile C.F.T.C.

Mulhouse les 26. 27. 28 Mai 1960

### Avant l'ouverture :

Gilbert RYON prononce le discours d'ouverture en rappelant rapidement ce qui s'était passé depuis le dernier congrès. Il parle de Mulhouse Cité Textile et remercie les Organisateurs du Congrès. Une minute de silence est observée en mémoire des militants morts depuis 1958.

Il enchaîne sur la situation générale de la France, l'Algérie les crises textiles, etc... Il donne les grandes lignes du travail à effectuer pendant ces 3 jours de congrès et ;

DECLARE OUVERT LE 32ème CONGRES FEDERAL TEXTILE

Jeudi 26 Mai 1960 à 14 H. 30.-

Gilbert COUDRAY Président du Syndicat Textile du Haut-Rhin dans son allocution de bienvenue se fait l'interprète des camarades du Haut-Rhin pour un salut bien fraternel.

MULHOUSE, berceau de l'industrie textile Alsacienne; c'est vers le milieu du 18 ème siècle qu'eut lieu le départ de l'implantation du Textile à Mulhouse. Aux environs de 1.770 quinze manufactures de teintures et impressions sur tissus occupaient déjà plus de 1.000 ouvriers.

C'est sur cette industrie typiquement locale que se sont greffées par la suite les filatures, tissages de coton, les industries chimiques nécessaires à la fabrication des colorants, ateliers de mécanique pour les machines indispensables à l'industrie textile locale.

Le Textile occupe encore plus de 10.000 personnes chez Charles MIEG, D.M.C., T.C.T., la Cotonnière de Mulhouse, La Filature de la Porte du Miroir, Wallach, etc...

Et, si la métallurgie occupe encore 8.000 personnes c'est que cette industrie est conditionnée et dépendante de l'industrie textile.

.../...

Les entreprises métallurgiques de Mulhouse fabriquent des biens d'équipement textiles pour les pays en voie de développement. Cela nous réjouit de voir que ces pays à bas niveau de vie s'engagent sur la voie du progrès économique et social, mais cela nous amène également à réfléchir aux problèmes posés à notre branche. Et c'est une des raisons pour lesquelles ce congrès sera marqué par les options d'avenir qu'il nous faudra prendre.

Ces journées devront être des journées d'étude et d'analyse. Dans tout congrès qui se veut démocratique, il y aura des thèses différentes mais il faudra que tout se passe dans la plus parfaite camaraderie.

A la fin de ce congrès, les décisions seront ce qu'elles seront, mais il est indispensable que tous se groupent autour de la Fédération pour faire un bloc fort et uni.

Et terminant son allocution, Gilbert COUDRAY souhaite bon séjour à Mulhouse à tous.

-----oo-----

Aucune observation n'étant faite sur le procès-verbal du dernier congrès de Bierville en 1958, celui-ci est adopté à l'unanimité.

-----oo-----

#### Désignation des membres de la Commission des Résolutions :

Le Bureau Fédéral a désigné Gilbert RYON et Benoît MAYOUD. Il s'agit de la compléter. Sont désignés par le congrès à cet effet :

- Melle ABRIAL - DUVERNAY - VANDAMME - MM. VA NHOVE - PERRIN - SORY TRESCH. -

#### Commission de contrôle des mandats :

Trois membres sont désignés par le congrès : LEMBLE - Claude FRANÇOIS & MAYOUD.

MAYOUD signale que pour certains mandats il y a des contestations.

#### Scrutateurs pour les votes du congrès. Sont désignés :

- Melle GIRAUDO - MM. Claude FRANÇOIS - TREFFE Fernand - BENAUD - JOLIVET

#### Présentation des nouveaux syndicats pour affiliation ;

Les syndicats suivants ont été créés depuis le dernier congrès, certains ne payaient pas les cotisations au début, mais à l'heure actuelle tout est dans l'ordre.

BEZ (Hérault) - ARROS-NAY (Basses-Pyrénées) - Textiles Artificiels de LA VOULTE (Ardèche) - RION L'ETAPE (Vosges) - CONDE-SUR-NOIREAU (Calvados) (Fils Elastiques) - Textiles Artificiels de VALENCE (Drôme).

Aucune observation n'étant faite, tous ces syndicats sont affiliés à notre Fédération.

.../...

Réunion de la Commission des mandats avec E. MAYOUD, pendant la présentation du rapport financier.

François DECORNET Trésorier présente le rapport financier et les prévisions pour 1960.-

Les commissaires aux comptes JOLIVET & HUG donnent lecture de l'approbation des comptes depuis le dernier congrès.

Ce rapport est adopté. Il y a eu 5 abstentions pour le vote.

INTERVENTIONS Sur le rapport financier.-

VANDERASPOILDEN de Lille - Intervient sur le budget d'INTER-TEXTILES  
Il estime que cette revue est payante pour les délégués et militants, mais il pense qu'il faudrait qu'elle soit rentable également pour la Fédération.

Le budget prévu pour Inter-Textiles pourrait être utilisé à d'autres fins si l'on décidait une augmentation du prix de l'abonnement. Car il constate que le prix actuel de l'abonnement est dérisoire par rapport aux services que rend cette revue.

Melle DUVERNAY de Grenoble - Estime qu'il est difficile de faire des prévisions pour le poste "Salaires Secrétariat", puisque l'on ne sait pas encore quelle sera l'organisation de la Fédération pour l'année à venir.

Elle s'étonne du peu d'augmentation de ce poste dans les prévisions 1960 et demande comment on fera face aux frais d'un permanent et d'une secrétaire.

Réponse de DECORNET F. Rapporteur -

1°) - En ce qui concerne Inter-Textiles il est tout à fait d'accord avec VANDERASPOILDEN et précise que si l'on pouvait avoir un plus grand nombre d'abonnés soit par le canal de leur organisation, soit directement, les frais de ce poste pourraient se réduire.

2°) - Poste Salaires - Les prévisions 1960 permettront de couvrir seulement les frais d'un permanent et d'une secrétaire, c'est tout ce que la Fédération pourra se permettre avec un tel budget.

Gilbert RYON répondant plus précisément à la question de Marie DUVERNAY :

Pour 1959, il y avait deux secrétaires donc deux salaires et Benoît MAYOUD venait souvent à Paris pour remplacer le permanent manquant. Ses frais lui étaient remboursés ainsi que ses pertes de salaires sur le budget "Secrétariat".

.../...

Or, il précise qu'avec un permanent à Paris, B. MAYOUD viendra moins souvent. Par ailleurs, nous sommes fin Mai et c'est le budget 1960 que nous approuvons. Le permanent n'est pas encore en place et cette petite différence d'augmentation de ce poste n'interviendra donc que pour le reste de l'année.

Le Budget 1960 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE PAR B. MAYOUD. -

Il résume ce rapport en soulignant divers points, en particulier au sujet de l'unité d'action avec la C.G.T., les membres du B.F. n'ont pas d'opposition de principe vis à vis de la C.G.T. On peut constater qu'au plan de l'entreprise et au plan national les problèmes ne sont pas les mêmes.

Pour les abattements de zone l'action est à mener sur le plan local et non sur celui de la Fédération.

- Suspension de séance à 15 H. 45

RYON demande aux congressistes de se faire inscrire pour les interventions sur le rapport d'activité.

- Les inscriptions sont enregistrées.

## INTERVENTIONS ACTION SYNDICALE

- Discussion sur l'action menée depuis le Congrès de 1958.-

VANTOMME Raymond - Syndicat Ouvrier de Tourcoing -

Constate avec plaisir deux améliorations de la convention collective signées dans l'année. Regrette que ces annexes améliorées n'intéressent qu'une faible partie du Textile (Cadres et E.T.A.M.) Souhaite que les salariés horaires profitent des mêmes avantages. Espère que la Fédération et le nouveau B.F. qui sera issu de ce congrès prenne ce problème en considération et engage des pourparlers avec nos partenaires des autres centrales syndicales et l'Union Textile

Il demande :

- 1°) La révision de la Convention Collective.
- 2°) Une annexe de salaires horaires qui ne dépendrait pas d'un texte général et qui permettrait des positions horaires et améliorer les salaires.
- 3°) Voudrait que rapidement entre en fonction :
  - a) une indemnité de départ en retraite et de licenciement
  - b) des congés familiaux
  - c) l'extension des jours fériés.
  - d) des primes de vacances.
  - e) un salaire mensuel garanti.

.../...

- VANDERSPOILDEN Auguste de Lille -

Relate la création à Lille d'une caisse de retraite complémentaire pour les ouvriers textiles de Lille, Armentières, Rouen Paris ( la CORITEX ).

Estime qu'il y a eu un effort de fait aux commissions paritaires en vue d'améliorer les salaires mais l'augmentation n'étant que de l'ordre de 5 %, elle n'a pu compenser la baisse des salaires à la suite du chômage qui, elle se monte à 20 %

Tout en considérant que l'objectif n° I est le salaire mensuel garanti, la formation des caisses de chômage partiel doit être le point crucial de nos revendications.

- Demande que la participation à la caisse soit de 100 % patronale et souhaite que les camarades qui arrivent à ce résultat dans leur entreprise tiennent au courant les plus défavorisés.

- Melle ABRIL Andrée - Syndicat Textile de Firminy -

- Le Conseil syndical, concernant le rapport d'activité, constate que la résolution générale du congrès 1958 de Bierville n'a pas été respectée intégralement.

Dans le domaine des salaires le congrès réclamait que les discussions reprennent dans le cadre de la Convention collective. Par Inter-Textiles, nous savons qu'un travail a été fait dans ce sens, mais nous pensons que le maintien des discussions dans le cadre des accords du 9 Juin a été un handicap pour mener cette action.

Si nous voulons revenir aux discussions dans le cadre de la Convention Collective nationale nous le pouvons, mais il faudrait faire une action générale et inter-syndicale. L'accord du 5 Janvier n'a pu être appliqué dans la région avant les arrêtés d'extension que parce qu'il y avait ces deux positions. Ce qui prouve que le syndicalisme n'est pas du paritarisme mais un rapport de force.

- VERKINDERE André Syndicat Textile d'Halluin -

- Rappelle les programmes revendicatifs déjà élaborés et demande de faire le point avant de formuler un autre programme sur les revendications qui n'avaient pas abouti.

Soulignant que l'équipe fédérale n'est pas uniquement une équipe de militants investis des pouvoirs mais ceux de toutes les régions qui sur le tas se trouvent aux prises avec les difficultés de l'action. Il demande la mise au point d'un programme qui serait un objectif assigné à nos syndicats, mais un objectif dans lequel on retrouverait un certain nombre de revendications sérieusement étudiées et dont nous poursuivrions l'aboutissement avec non moins de sérieux et non moins de fermeté.

.../...

Nous critiquons ce rapport en disant que les résultats sont insuffisants mais le sont-ils parce que les revendications que nous avons formulées sont elles-mêmes insuffisantes ? Ou bien parce qu'elles n'ont pas été suffisamment élaborées avec nos camarades de base dans les syndicats, peut être parce que ces revendications ne collent pas assez avec les liaisons de nos camarades dans les entreprises que nous représentons ici.

Donc, nous demandons à la Fédération l'établissement d'un programme revendicatif à soumettre à nos syndicats et coordonner tous nos efforts pour obtenir le maximum dans l'intervalle de deux congrès.

DUVERNAY Marie de Grenoble - Intervenant au nom de plusieurs syndicats de l'Isère :

Enregistre en positif de l'action de la Fédération

- Retraites complémentaires
- Réduction des abattements de zone
- 20 minutes d'arrêt payés
- Les augmentations de salaires.

Fait remarquer : Pour leur région que ce soit en bonneterie, ou, en soierie que les patrons n'appliquent pas les accords nationaux. C'est donc grâce à l'action menée dans les entreprises et au plan régional que nous avons décroché ces avantages tantôt avant les accords nationaux et tantôt après signature.

Se félicite de l'effort de formation fait par la fédération.

Trouve Inter-Textiles plus intéressant et que les syndicats de la soierie ont tiré partie de la session du B.I.E.I.T. au début de l'année.

## UNITÉ D'ACTION -

Frédo KRUMNOW de Mulhouse -

Intervient sur la page 28 du rapport concernant ce problème. Il remercie MAYOUD d'avoir donné quelques explications complémentaires car ce problème semble n'avoir été vu que sous l'angle des discussions paritaires sur le plan national. Ce problème se pose à partir des problèmes revendicatifs sur lesquels nous pouvons trouver un point de vue commun. Il prend l'exemple des abattements de zone sur lesquels nous nous battons depuis des années. Il est convaincu qu'au plan fédéral, on peut faire une action commune sur des objectifs précis.

.../...

Pense que nous n'avons pas à nous féliciter des résultats de l'augmentation du % de dépassement dans les entreprises. Ceux-ci sont obtenus par toute sorte d'artifices employés par les patrons.

Il y a d'abord la compression du personnel.

Le calcul des moyennes de salaires faussée à la base par le jeu des coefficients et des horaires de travail.

Il se produit aussi qu'avec la modernisation, on arrive à donner à des "ouvriers de choc" ceux qui acceptent les charges de travail les plus pénibles, des salaires très supérieurs aux brûlures, qui font augmenter fortement la moyenne, ce qui n'empêche pas que la plus grande partie est payée en dessous.

Donc, on peut dire qu'on n'a pas de moyens de contrôle des chiffres fournis par les employeurs.

-----oo-----

## ACCORD du 9 JUIN 1953

ABRIAL Andrée de Firminy -

Pour les accords du 9 Juin, le Congrès conditionnait le maintien de ces accords à :

- l'obtention de la reconnaissance des sections d'entreprises et des délégués syndicaux ainsi qu'à l'amélioration valable de la convention collective.

Des aménagements rentables doivent être obtenus dans un délai d'un an par le nouveau bureau fédéral. Or, nous ne pensons pas pour nous que les avantages obtenus soient suffisants pour maintenir lesdits accords.

D'autres branches, la Confection entre autres ont obtenu davantage tout en restant dans le cadre de la convention collective.

Demande à la Fédération de revoir ses positions en fonction des nouvelles lignes confédérales et du rapport Declerc qui dénonce la libre entreprise et pose le problème de la contestation du pouvoir.

Pour une action plus efficace, le Conseil syndical de Firminy demande à la Fédération d'élaborer un plan de travail pour permettre à toutes les branches et régions de mener une action ensemble et d'en fixer les points précis, de favoriser le regroupement des branches, des régions pour permettre un échange et pour intensifier l'action.

Pour réaliser cet objectif il faut une fédération forte pour cela mettre en place la Fédération d'industrie, faire des analyses concrètes sur les problèmes économiques et politiques dans un souci constant de la formation des travailleurs.

Frédo KRUMNOW - Syndicat du Haut-Rhin -

Fait état de la déclaration de Ryon en page 33 du rapport et demande une explication sur la nature des incidents dont il est question.

.../...

Il souligne qu'aucun patron n'a encore pas été occis ni séquestré par les délégués C.F.T.C. et que le fait de devoir introduire une telle déclaration à partir de notre action l'inquiète fondamentalement. Nous sommes déjà gênés par l'article 73 de la convention collective dans notre action au sujet de la limitation du droit de grève - si les accords du 9 Juin nous lient encore plus c'est presque l'avis que nous sommes liés dans notre action à certains moments.

Fait également lui aussi de la non-application des décisions du congrès de 1958.

André VERKINDERE d'Halluin -

Constate qu'on peut reprocher à l'industrie textile de ne pas avoir fait suffisamment d'effort dans le domaine des résultats enregistrés d'un congrès à un autre à cause de certains accords pesant sur nos débats, mais dans d'autres industries où il n'y avait pas ces accords, les progrès n'ont pas été plus grands.

Il pense que les meilleurs plans, bien construits ne peuvent se réaliser que par la force syndicale et cite en exemple l'action menée dans le Nord et un accord (Roubaix-Tourcoing, Halluin, Lille) donnant la possibilité de formation, pour les représentants élus du personnel pris sur le temps de travail.

Ce n'est qu'un début et demandons à la Fédération de travailler dans ce sens.

DUVERNAY Marie de Grenoble -

Constate que les améliorations sociales obtenues dans la profession pouvaient et devraient être obtenues de la même façon dans le cadre de la convention collective et pose le problème de fond de la Fédération au sujet de la déclaration d'intention qui ne serait pas suivie d'acte, impliquerait la révision de nos positions à l'égard desdits accords.

Le Congrès donnait un an au B.F. pour obtenir des aménagements notables de la convention collective en matière de droit syndical. Le rapport d'activité parle de la réunion du Bureau élargi aux représentants des différentes régions qui a eu lieu en Juin 1959. Il s'en était dégagé:

- L'échec effectif des accords du 9 Juin 1953 qui ne figure pas clairement dans le rapport d'activité.

Cette réunion n'avait aucun pouvoir statutaire et c'était au B.F. d'appliquer les consignes du congrès de 1958.

Où en sommes-nous maintenant. On constate que dans le textile le chômage partiel aggrave les conséquences de la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs évalué à 10 % dans la région Grenobloise,

.../...

par rapport à 1957. Les fermetures d'entreprises, les licenciements du personnel continuent dans notre industrie, dans le même temps une productivité accrue permet aux patrons d'empocher la plus grosse partie des bénéfices au détriment des autres catégories sociales. Non seulement le droit social n'a pas progressé, mais est bafoué dans la plupart des entreprises de notre région.

Enfin, aucune amélioration n'a été apportée à la convention collective qui prend du retard.

Au nom des syndicats de l'Isère, je demande au Bureau Fédéral pourquoi n'a pas été appliquée la résolution du Congrès de 1958. Le Syndicat Textile de Grenoble constate et il n'est pas le seul, que les patrons prennent une attitude systématiquement négative vis à vis des réclamations des délégués du personnel. Cette attitude plus particulière depuis 2 années, qui désoriente les militants n'a malheureusement jamais été analysée par la Fédération et elle n'a pas su y adapter son action revendicative.

Par ailleurs, elle constate que des accords sont signés au plan national sans que la base soit été mise dans le coup; et, estime que la fédération est handicapée du fait de la coupure avec la C.G.T.

Pour Roussillon T.A., proteste contre les réunions dites d'informations d'où est exclue la C.G.T. et au cours desquelles sont discutés les salaires.

Cela crée un déséquilibre et une exploitation de la C.G.T. qui détruit l'action menée par les militants C.F.T.C. dans les entreprises.

Les représentants C.F.T.C. en sont bien conscients puisqu'ils étaient décidés à faire un tract d'information aux travailleurs sur les problèmes économiques, mais ont dû y renoncer pour différentes raisons mais notamment à cause des difficultés causées par les discussions de salaires en l'absence de la C.G.T.

A propos de ces réunions d'information périodiques sous le couvert du comité paritaire permanent, nos camarades disaient: Certes une documentation est nécessaire mais à quoi sert-elle si nous n'avons pas à la base des sections syndicales fortes, structurées et démocratiques. Or, si la Fédération a accumulé une documentation solide et utile au cours de ces deux années qu'a-t-elle fait pour aider les militants à structurer leurs sections, leurs syndicats ?

Les syndicats de l'Isère quant à eux n'ont bénéficié, d'aucune aide dans ce sens.

.../.../...

# B.I.E.I.T.

## PERRIN Jean d'Epinal -

Constate que dans l'entreprise David & Maigret d'Epinal un certain nombre d'avantages ont été obtenus grâce au concours du B.I.E.I.T.

- Limitation des charges de travail pour certains postes.
- Augmentation de salaire allant de 10 à 20.-Frs de l'heure pour les tisserandes.
- Meilleure organisation du travail et augmentation des effectifs.

Demande qu'une motion soit faite dans chaque syndicat demandant le maintien du B.I.E.I.T., donc le maintien des subventions et l'envoyer aux Pouvoirs Publics et au Ministère du Travail.

## DEMEYER Gaston - Syndicat Textile de Lille -

Insiste sur la nécessité du B.I.E.I.T. pour les syndicalistes par ces communications, ses statistiques de nos branches, ses études de caractère général, pour sa formation et aussi pour ses contrôles

- Charges de travail - Salaires à la production -
- Etablissement de prime à la productivité - Calcul des temps de travail.

Demande lui aussi le maintien du B.I.E.I.T. que la Fédération prenne bien en mains le problème.

Propose que le financement soit fait par les Pouvoirs Publics ou par la profession mais en prenant la précaution de garder l'indépendance de cet organisme.

## VERKINDERE André - Syndicat Textile d'Halluin -

S'inquiète aussi de la disparition du B.I.E.I.T. Il pense que son aide technique est indispensable pour notre action syndicale et que si cet organisme n'est pas parfait, encore faudrait-il que la Fédération envisage un organisme de remplacement pour le cas où le B.I.E.I.T. ne pourrait plus rendre ses services.

.../...

## AUGMENTATION DES SALAIRES

PERRIN Jean d'Epinal -

Pense qu'il y aura un effort à faire sur le plan fédéral pour que son action découle d'une volonté des travailleurs organisés au sein de la Fédération.

Il faudrait que les sections d'entreprise s'expriment davantage en sorte que l'action de la Fédération remonte bien de la base que ce soient vraiment les travailleurs qui veulent une augmentation.

Il faut de la Fédération un souci plus réel de l'action de base.

TRUCHE André de Vienne -

Fait état que dans la page 12 du rapport d'activité les récents accords avaient permis un rapprochement sensible du pouvoir d'achat de 1956. Mais il fait remarquer que sur Vienne c'est de 15 à 20 % depuis Juin 1957 que le pouvoir d'achat a diminué.

Demande que la Fédération suscite et coordonne l'action dans les différentes branches et régions de façon à donner plus de poids aux revendications avant qu'elles soient discutées au plan national.

Par ailleurs, il signale la complexité du calcul du salaire : minimum garanti, salaire hiérarchique, coefficients, valeurs des points partie fixe, etc...

Cela est incompréhensible pour les travailleurs et ne facilite pas le travail des délégués

Il demande qu'une formule plus simple soit recherchée et propose de partir du coefficient de la catégorie correspondante et prévoit un pourcentage de majoration pour le travail aux pièces.

Il demande aussi la participation de la C.G.T. à toutes les discussions sur les salaires.

André VERKINDERE d'Halluin -

Constate aussi un recul net du pouvoir d'achat mais qui n'est pas particulier au textile. Demande la mise au point d'un plan d'action pour la revalorisation du pouvoir d'achat des travailleurs du textile. Pour cela, tenir compte du contexte particulier dans lequel se déroulera notre action afin que ce programme aboutisse, que la physiognomie du textile français vi se trouver modifié dans les prochaines années par l'évolution générale de l'industrie textile dans le monde et d'une manière plus particulière dans nos pays anciens.

.../...

Tenir compte également des possibilités de progrès et d'avancement dans les pays à industrie textile concurrente ou complémentaire ( cadre du marché commun).

## TRAVAIL DE NUIT -

VANHOVE Henri - Syndicat des E.T.A.M. de Roubaix-Tourcoing -

Exprime la position de son syndicat contre le travail de nuit et pense que le projet de révision de la convention collective n'apporte pas de vraie solution dans ce domaine.

Nous faisons ressortir : la lutte contre le travail de nuit - que ce travail existe et qu'il ne nous est pas possible de l'enrayer directement. Il faut travailler à le rendre humain.

Evidemment, l'arrêt d'1/2 heure payée est certainement de matière à nous satisfaire mais comme MAYOUD le disait: " Cé qu'il faut éviter dans le travail de nuit, c'est l'appât du gain."

Nous préférerions la proposition suivante :

Que le travail de nuit pour 40 heures soit payé 50 H. c'est à dire que le travailleur de nuit gagne pratiquement le même salaire qu'un travailleur de jour en 48 H. cela ferait tout de même 25 % pour le travail de nuit et pourrait éviter de faire travailler la nuit du samedi au dimanche.

Il faut éviter de payer trop fort le travail de nuit pour trouver des volontaires et en supplément, il faut faire suffisamment payer le patron pour que ce soit le moins rentable possible... c'est la solution que nous prévoyons sur ce point.

Nous demandons à la Fédération, dans la mesure des possibilités de prendre des contacts avec les syndicats européens car ce n'est pas uniquement en France que nous allons le résoudre, mais sur le plan européen et même mondial.

.../...

## TRAVAIL CONTINU -

### VANHOVE de Roubaix-Tourcoing -

Faits regrettables dans ce domaine : Il s'agit des moulins nylons. Il y en a dans notre région et l'Ardèche ; jusqu'en 1959, nous étions arrivés malgré les difficultés que posent l'arrêt de ces machines à les faire arrêter au moins le dimanche. Par suite de concurrence les délégués ont été mis devant les difficultés suivantes :

1°) Le coût de production trop élevé à cause de la difficulté de remise en route des moulins.

Nous avons été obligés d'accepter le travail en continu devant ces ennuis et aussi parce que d'autres régions le pratiquait et le faisait peut être à travaux artisanaux.

Il faut travailler de toutes nos forces, prendre des contacts pour éviter que ce travail en continu se poursuive et ne pas attendre comme pour le travail de nuit; car il est déjà tard pour le travail de nuit, afin que les travailleurs aient au moins leur dimanche.

## CHÔMAGE -

### TRUCHE André de Vienne -

Sur la récupération du chômage; l'arrêté du 20 Mai 1938 prévoit que les heures chômées par suite de baisse normale de travail puissent être récupérées dans la limite de 100 heures par an. Or, la C.F.T.C. signait un accord le 1.I.I.1958 disant la même chose .... mais cette fois, elle engageait le syndicat. Il signale qu'à Vienne ils n'ont jamais récupéré le chômage mais l'an dernier, la Direction a appliqué l'accord. Ils ont engagés la lutte pour la suppression de la récupération, ce qui a provoqué : licenciements, mises à pied, avertissement. Les patrons font remarquer qu'ils ne respectent pas l'accord signé. La C.G.T. et les ouvriers nous ont accusé là d'être les responsables de cette récupération.

C'est pourquoi nous demandons à la fédération de ne plus signer d'accord comme celui-ci et d'accélérer les discussions pour l'obtention du salaire mensuel ou annuel garanti mais de le faire que dans la mesure où il apportera quelque chose aux travailleurs.

.../...

## APPRENTISSAGE

Anne-Marie MAILLARD - Syndicat du Chambon-Feugerolles -

Page 42 du Rapport. Le Conseil syndical du Chambon attire l'attention de la Fédération sur le problème de l'apprentissage sur le tas. Si dans les centres les jeunes arrivent à acquérir une certaine connaissance générale, il n'en est pas de même dans les entreprises. Les conditions de travail des jeunes sont uniquement fonction de la production.

Alors que l'article 69 de la convention collective stipule que le souci de la formation de l'apprenti doit passer avant le souci de la production, on trouve dans certaines entreprises des apprentis de 16 ans qui surveillent 8 métiers canuts après un seul mois d'adaptation avec une ouvrière, ceci avec le salaire fixé dans son contrat soit 97.-Frs de l'heure. L'article 70 au sujet d'une formation technique, théorique et pratique qui doit être donnée aux jeunes alors qu'on leur apprend seulement à tenir des métiers, mettre des canettes, passer des fils, sans aucun souci de formation rationnelle. Le premier objectif à atteindre est la quantité, la qualité est ignorée. Dérisoire le contrat d'un an pour le canetage, le pliage!

L'action est difficile dans ce domaine, car les patrons augmentent la nécessité de la production et le manque d'éléments pédagogiques nécessaires.

- Demande une étude sérieuse du problème. 2 points doivent être obtenus :
  - 1°) - Contrôle régulier de l'exécution de l'apprentissage sur le tas, avec sanctions possibles, si les conditions ne sont pas remplies.
  - 2°) - Un C.A.P. en fin d'études doit être développé garantissant un minimum de formation théorique, pratique et générale.

Nous devons travailler à ce que les jeunes aient la possibilité matérielle d'avoir une formation professionnelle qui aille dans le sens d'une promotion individuelle de chacun.

-----oo-----

## REONSE DU RAPPORTEUR B.MAYOUD

Il constate 3 sortes d'interventions :

- Des approbations sur l'action menée,
- Des critiques
- et des suggestions.

A Jean PERRIN d'Epinal - Accords du 26.II.53 -

" Nous sommes d'accord pour que la structure en soit modifiée et que le contrôle en soit renforcé : C'est d'ailleurs Jean FRATTINI qui avait présenté un texte, et, l'Union Textile est d'accord pour discuter de la révision de la structure de cet accord, qui, il faut le reconnaître ne donne pas entière satisfaction surtout au sujet du conflôle."

Reprend la suggestion émise notamment par VERKINDERE et M. DUVERNAY au sujet du fait que les syndicats de base soient associés dès le départ aux revendications qui sont soumises au plan national.

" Il est évident que nous avons déjà, soit par les circulaires, soit par Inter-Textiles, demandé aux syndicats de déposer des revendications avant que nous entamions les discussions à l'échelon national; de façon à les appuyer, et, que ces revendications partent bien de l'ensemble des travailleurs du textile et non seulement du Bureau Fédéral lui-même."

B.I.E.I.T. - Est d'accord sur plusieurs suggestions et notamment celle de DEMEYER, pour que les syndicats interviennent tous auprès des Pouvoirs Publics pour demander le maintien de la subvention au B.I.E.I.T., celle-ci s'effectuant par les Pouvoirs Publics, sinon par la Profession.

A TRUCHE de VIENNE - Difficultés application accord national sur la récupération des 100 heures.

" Il est évident que c'est toujours un inconvénient lorsqu'un texte est signé à l'échelon national et qu'il y a des avantages supérieurs dans une localité ou dans une région. En général les patrons ne reviennent pas sur ce qui existe, mais à Vienne, ils sont revenus sur l'accord local.

" L'accord signé était tout de même une amélioration sur le texte du décret, sinon, nous ne l'aurions pas signé".

" Je suis d'accord avec lui et nous l'avons déclaré à maintes reprises, que seule l'institution d'un salaire mensuel minimum garanti, réglera ce problème des récupérations, c'est le seul moyen".

SALAIRES - Modification de la structure des salaires -

" La Fédération y a pensé puisqu'il y a un projet de simplification et de modification de la structure des salaires, de façon à permettre une modification et partir d'un salaire de base plus élevé ne comportant pas de partie fixe et étant réellement un salaire de qualifica-

tion. Partir du salaire minimum garanti, c'est un problème qui sera à discuter : Je signale simplement que si dans certaines branches cela existe, cela a été obtenu par une réduction des coefficients ouvriers en particulier. C'est un problème qui sera à débattre."

au sujet des salaires et de la diminution du pouvoir d'achat - "En effet, si au Congrès de 58 nous avons pris la référence du rétablissement du pouvoir d'achat de fin 56, la Fédération s'est toujours tenue à cette référence et je crois, que, comme l'indiquais Verkindère, il ne faut pas sans cesse changer des textes que nous avons déjà mis en route. La référence de juin 57 pourrait peut être être meilleure dans certains cas.

D'autre part, je signale en ce qui concerne la participation de la C.G.T. aux discussions de salaires, que ce sera à voir sur les modalités que j'ai indiquées: Pourquoi nous avions participé à des réunions où la C.G.T. n'était pas, pourquoi le Bureau Fédéral l'avait fait ? - La discussion porte uniquement sur ce point là, de savoir pourquoi nous l'avons fait."

A VANHOVE sur le travail de nuit - "Là, il faut être extrêmement prudent et mener cette campagne intelligemment. Il faut à la fois pénaliser les patrons d'une façon suffisante, mais il faut aussi empêcher que l'appât du gain soit trop fort pour les ouvriers, et il faut empêcher qu'il y ait des volontaires pour travailler la nuit ou le dimanche, comme malheureusement cela se produit trop souvent".

Travail en continu - "Vanhove indique à juste raison que ce n'est pas seulement un problème national mais international. La Fédération internationale est intervenue en particulier contre la pratique de la semaine glissante qui s'introduisait en Allemagne (les machines ne s'arrêtent pas, les ouvriers, au lieu d'avoir 2 jours de repos consécutifs, ont le dimanche, pas toujours, et un autre jour dans la semaine)."

Il y a un certain nombre de méthodes modernes de travail contre lesquelles il faudra absolument protester énergiquement, non seulement sur notre terrain, mais en accord avec les autres fédérations sur le terrain international."

A VANTOMME au sujet du programme proposé au B.F. et notamment la révision de la Convention Collective ouvrière, problème qu'il faut prendre à "bras-le-corps".

"Je crois que là, nous allons opérer comme pour les retraites. Je sais bien qu'il y a 2 ans, on nous avait dit : "il y a des retraites pour les mensuels, mais quand les aurons-nous pour les ouvriers ?"

Pour la C.C. c'est la même chose, il y a eu des modifications apportées aux annexes, il faudra s'acharner sur la révision de la C.C. elle-même.

Il indique à Vantomme que puisqu'il y a une commission spéciale prévue pour l'étude de ce problème, il présente ses suggestions.

A VANDERASPOILDEN à propos de la caisse CORITEX de Lille et les accords.

"J'ai simplement transmis dans le rapport, ce que nous avait communiqué l'U.N.I.R.S., elle a pu en oublier, nous vous demandons de l'excuser pour cet oubli".

Chômage partiel - "Quel est le problème à prendre en premier lieu : celui de la sécurité, et je crois que c'est le vrai, par le moyen du salaire mensuel garanti ou par d'autres moyens, de façon à éviter que les effets du chômage partiel annulent ceux d'une augmentation de salaire".

A. A.M. MAILLARD - "Soumettez vos constatations et suggestions à la Commission de l'apprentissage qui doit siéger demain."

A KRUMNOW, ABRIAL et DUVERNAY, au sujet du non respect intégral de la résolution du Congrès de 58 -

"Lorsque après les réunions auxquelles étaient conviés un certain nombre de militants, le B.F. s'est à nouveau réuni, le texte du compte-rendu a peut-être été incomplet; mais il est certain que le problème a été étudié, non seulement en ce qui concerne les résultats obtenus sur le plan social, mais également sur l'action engagée sur le terrain économique dans la branche coton.

"C'était compte tenu de cet ensemble que le B.F. avait décidé à ce moment là, étudiant à la fois les avantages et les inconvénients d'une dénonciation des accords du 9 juin 1953, de ne pas les dénoncer; mais, d'une part, de présenter un certain nombre de revendications à l'Union Textile, et, d'autre part, sur le plan de la branche coton, de présenter des modifications au projet du plan cotonnier en ce qui concerne tous les problèmes de l'information et ceux de la participation des organisations syndicales à l'action économique. C'est dans cet esprit là que la non dénonciation a été décidée."

A KRUMNOW au sujet de la déclaration de RYON à la réunion du Comité Paritaire Permanent.

"Ce passage de la déclaration a été sorti du contexte général, et je signale d'autre part que cette intervention était faite aussi bien et peut être plus pour nos partenaires de F.O. et de la C.G.C. qui avaient fait des observations et des critiques à cet égard, que vis à vis des patrons. C'était pour répondre devant les patrons à ces observations, que nous avions décidé de présenter nos objectifs à long terme et à court terme. Ça n'est pas pour autant que cela gênait dans l'action qui pouvait être menée à la fois pour l'application des accords du 9 juin et pour des mouvements revendicatifs dans d'autres problèmes.

"Les patrons se servaient évidemment souvent de ce "frein", mais je crois que la déclaration elle-même a très nettement indiqué que nous ne considérions pas pour nous que c'était un engagement quelconque qui nous liait pour notre action revendicative par ailleurs."

L'UNITE D'ACTION - "On peut très bien engager l'action revendicative sur le plan national (nous l'avons fait pour les Textiles Artificiels), mais il faut voir aussi comment techniquement et tactiquement nous avons les moyens de mener cette unité d'action."

Pour la suppression des abattements de zone - "Je crois que ce problème vise l'ensemble des industries et que s'il y a des actions locales à faire, elles peuvent être faites avec la C.G.T., il n'y a pas de problème. Les accords du 9 juin n'empêchent pas l'unité d'action sur le plan local ou régional sur ce sujet, il y en a eu de mener et elles ont abouti."

A MARIE DUVERNAY, toujours au sujet de l'unité d'action -

"Est-ce qu'en employant une autre méthode que celle que nous avons employée, nous aurions obtenu davantage ?" - Fisons des exemples avec d'autres industries (rappel de l'allocution de VERKINDERE).

"La Métallurgie Parisienne qui est une des industries les plus favorisées est en discussion depuis le mois de décembre pour obtenir une augmentation de barèmes. Les patrons offrent 5 % sur avril 58 et les ouvriers demandent 13 % ; Ils en sont à réunir une commission de conciliation.

"Je vous signale simplement ce fait pour vous indiquer que la tactique patronale, dans plusieurs branches, est de ne pas signer d'accord à l'échelon national ou régional, mais de laisser les patrons accorder, dans les entreprises, des augmentations. Ils démobilisent par là même, les travailleurs de ces entreprises. Il n'y a plus de possibilité, dans ces branches, d'une action générale, et c'est là une tactique patronale qui se fait sentir dans beaucoup de branches actuellement. C'est une des raisons qui nous a incités à maintenir les accords nationaux.

"Je crois qu'il faut conserver le maximum d'accords à l'échelon national, qui permettent, lorsque des patrons ne veulent pas les appliquer (cas de St-Etienne et de la région lyonnaise), de les faire appliquer, alors que s'il n'y avait pas d'accords à l'échelon national mais simplement des accords d'entreprises, il n'y aurait pas d'extension et il y aurait toujours un écart beaucoup plus grand de région à région et d'entreprise à entreprise.

Programme développé par A. VERKINDERE pour le prochain B.F.

Renvoyé à la Commission des Résolutions.

"Nous avons fait pendant 2 ans le maximum de ce que nous avons pu faire, en particulier pour la formation et il y a maintenant des militants formés, capables d'aborder tous les problèmes, dans toutes les régions, avec les patrons et à l'échelon national aussi.

A MARIE DUVERNAY (sur le manque d'aide de la part de la Fédération pour structurer les syndicats -

"Il est difficile à la Fédération de faire quelque chose pour structurer les syndicats. Nous avons essayé de faire un effort dans 2 branches en particulier ;

- Textiles Artificiels,
- Teintures et Apprêts

Pour cette dernière branche, nos camarades de T.C.T. ont participé activement à des réunions avec les Vosges pour essayer de structurer dans une branche où il y a à la fois, concentration poussée et nécessité de coordination.

On ne peut tout faire à la fois. Nous avons fait ceci... et pour les T.A. également.

MAYOUD poursuit en parlant de l'attitude des camarades du Roussillon qui ne viennent jamais aux réunions.

Marie DUVERNAY intervient en précisant que le syndicat existe seulement depuis 15 jours.

MAYOUD souligne qu'ils ne venaient pas non plus avant, et il souhaite que maintenant ils y assistent.

Au sujet des Textiles Artificiels - "Je ne comprends pas en quoi les réunions peuvent gêner, au cours de la dernière à laquelle assistait Marie GIRAUDO, nous n'avons pas parlé salaires."

"Que F.O. ait cherché à dévier le débat, c'est exact, mais nous l'avons toujours refusé dans les T.A., nous ne discutons des salaires que dans le cadre de la Convention Collective.

"Dans cette branche qui représente 27 usines, nous avons au cours de ces 2 ans, constitué 4 syndicats nouveaux et il y en a un 5ème qui est en cours de constitution à Tronville (Meuse) - C'est donc que nous nous efforçons d'organiser des syndicats dans une branche bien déterminée. C'est une branche centralisée; Nous avions envisagé, au cours d'une réunion, d'engager une action, d'écrire à la Chambre Patronale de militants

et de demander aux syndicats de base d'engager une action pour le 1er juin.

"Dans les réponses, malheureusement, nous avons constaté un décalage entre les militants qui viennent aux réunions et les ouvriers de la base. Sur les 12 que nous avons reçues, 12 disent qu'ils ne peuvent rien faire pour le 1er juin. Pensez à ce que cela aurait été si nous avions pris contact avec la C.G.T. pour un mouvement d'ensemble.

"Jusqu'à maintenant, nous avons fait un effort de formation, il faut s'attacher dès à présent à un effort d'organisation et de recrutement. C'est dans la mesure où nous serons forts à la base que nous pourrons discuter valablement."

UN SYNDICAT N'EST FORT QUE

DANS LA MESURE OU :

Chaque MILITANT

Chaque ADHÉRENT

se sent Responsable

- DE L'ACTION

- DE L'ORIENTATION

A TOUS LES Echelons  
du Mouvement

Suspension de séance pour le vote sur le Rapport d'Activité.

Avant le vote, LEMBLE donne les résultats de la Commission de contrôle des pouvoirs :

79 syndicats représentant 266 voix ont droit de vote  
13 " " 24 " n'ont pas droit de vote.

Réunion de l'Assemblée Générale de la caisse de résistance

Les comptes de l'exercice 58-59 sont approuvés. Sur la proposition de plusieurs syndicats, en particulier Grenoble et Darnieulles, l'Assemblée a mandaté le Bureau Fédéral pour simplifier l'organisation administrative de la caisse.

Il a été demandé de revoir la possibilité de réduire les délais de carence de 3 jours, de façon à permettre l'indemnisation dès les premières heures de grève.

VENDREDI 27 MAI - Ouverture de séance à 8 h. 45

Président de séance : Anna BUTET.

RESULTAT DU VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE :

266 suffrages exprimés	(	I68 POUR
	)	98 CONTRE

Anna BUTET présente au Congrès : la Délégation belge, le Président de la Fédération Internationale; VAN WESMAEL, un péruvien ROLDAM, un équatorien FIGUEROA, tous deux en stage à Biefville, et G. POINSOT de la Fédération des Employés.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION par Gilbert RYON - G. RYON signale que ce rapport est un travail d'équipe commencé lors des journées organisées par la Fédération en juin 59. Il reprend les points importants sur lesquels le Congrès devra se prononcer.

Après la présentation du rapport, suspension de séance - 26 INTERVENTIONS SONT ENREGISTREES.

## Interventions

VANHOVE de Roubaix-Tourcoing - E.T.A.M. - Filature de laine peignée.

Soulève les problèmes de la productivité et des salaires. "Après étude sur la productivité, nous ne sommes pas optimistes. Notre industrie il y a 10 ans, travaillait avec du matériel de 1.900, or notre industrie s'est modernisée.

La productivité ne montera plus comme elle a monté. Des augmentations de salaires basées sur la productivité seront insuffisantes."

Nous demandons à la Fédération de se pencher un peu plus sur la Filature de laine peignée. Dans notre région, il y a une Commission économique qui est entièrement à la disposition de la Fédération pour travailler avec elle.

Un Congrès ne doit pas se passer en polémiques, mais, il faut :  
Que la Fédération reste professionnelle et technique et qu'elle  
remplisse le véritable rôle du syndicalisme.

VANTOMME - Roubaix-Tourcoing - ouvriers du textile.

Sur le Plan Européen, les patrons se rencontrent régulièrement.  
Il faut agir vite. Nous avons des coefficients et des salaires de base qui ne veulent plus rien dire. A période moderne, méthodes modernes : Une révision des coefficients en général s'impose.

La Fédération Générale - Le syndicalisme n'a pas évolué par rapport au contexte général.

Il faut absolument faire une Fédération d'industrie avec une répartition équitable des pouvoirs. Nous souhaitons que le prochain Congrès soit un congrès de Fédération générale.

VAUTHIER Pierre du syndicat de SENONES (Vosges) - Présente au Congrès la motion suivante : Remplacer la fin du texte de l'art. Ier existant des statuts fédéraux, par : "Cette Fédération prend le titre de Fédération Textile des syndicats C.F.T.C."

Il demande que le Congrès se prononce pour l'acceptation de cette rectification. Une motion a déjà été déposée dans ce sens à l'occasion du 31<sup>e</sup> Congrès de Bierville, par ROUMEZIN au nom du syndicat de Lamastre, et par TRICOIRE.

Il demande également que soit inclus dans la Résolution Générale un article donnant consigne au nouveau B.F. de présenter au futur Congrès Confédéral, une notion au nom de la Fédération Textile, portant sur la réforme des statuts confédéraux en vue de supprimer le dernier "C".

A bordant la partie politique du Rapport d'Orientation, il estime que :

- Lorsque la DEMOCRATIE est en danger (13 mai- 24 janvier), le syndicalisme est habilité à prendre position car il ne peut vivre qu'en un pays démocratique.

- Lorsqu'une constitution est proposée aux électeurs, le syndicat doit informer les travailleurs des germes anti-ouvriers qui s'y trouvent. Il ne s'agit pas de prendre des options politiques.

De plus, la Démocratie politique n'est pas suffisante sans démocratie économique. Nous devons nous poser ces questions.

En ce qui concerne l'économie actuelle, les mesures de Décembre 58 ont peut-être permis le redressement financier en faisant payer les classes ouvrières et paysannes. Ces mesures ont été adoptées sans consultation préalable, ni du Parlement ni des organisations syndicales.

Il parle ensuite de tout ce qui porte atteinte à la dignité de l'homme en précisant : "La C.F.T.C. luttera de toutes ses forces contre toutes formes d'esclavage, c'est pourquoi elle prend parti au sujet de l'Algérie, pour l'autodétermination."

Parlant de la vague d'émancipation qui souffle sur les pays sous-développés, la question se pose, de savoir si les syndicalistes occidentaux seront capables de mettre sur pied une société efficace sur le plan matériel, qui respecte la dignité humaine ? - Saurons nous sacrifier une partie de notre confort pour permettre à ces pays un bon démarrage ?

Le syndicalisme ne prend pas d'options politiques, mais doit intervenir lorsque la démocratie est en péril, la personne humaine bafouée et la liberté étouffée.

Pour terminer, P. VAUTHIER rappelle une déclaration du Premier Ministre faite au groupe parlementaire indépendant (extrait du Monde du 29.4.60), disant qu'il importait également de diminuer l'influence des féodalités, exemple, les administrations indociles, les syndicats, la presse....

D'autre part, il signale 3 propositions de loi qui ont été adoptées par les députés U.N.R. concernant les D.P. et les C.E., visant entre autres, à permettre des candidatures non syndicales au premier tour de scrutin, à limiter la protection des représentants du personnel, et les pouvoirs des centrales syndicales.

Le Gouvernement pense sérieusement à limiter l'action des syndicats et de la cantonner strictement à des préoccupations professionnelles. C'est pourquoi nous demandons d'être vigilants.

Andrée ABRIAL de Firminy - Sur la Réforme de la S.S. : L'Etat enlève de plus en plus aux travailleurs, le droit de contrôle d'un service qu'ils ont eux-mêmes mis en place.

Algérie : A l'heure où la démocratie est en danger, regrette que la Fédération n'ait rien prévu dans le rapport et qu'elle n'ait pas engagé ses adhérents à participer à l'action lancée par la C.F.T.C. - Il faut informer les travailleurs des réalités de cette guerre.

Nous demandons à la Fédération d'engager ses adhérents à participer au maximum à l'action de la C.F.T.C. -

Anne-Marie MAILLARD - Le Chambon Feugerolle - Pense qu'il faut faire la formation de la conscience politique des travailleurs. Il est nécessaire que les militants, les adhérents et les travailleurs soient clairement informés.

Nous lutterons de toutes nos forces pour la sauvegarde de la Démocratie et pour une Société où tous les hommes seront libres et responsables.

Bernadette BINEAU de Troyes - Politique Juin 53 et difficultés rencontrées dans l'action. Les patrons n'acceptent aucune discussion locale et se retranchent derrière les discussions nationales.

Dans les réunions d'information, les patrons se plaignent de leurs difficultés.

Quant aux informations économiques, nous n'avons rien eu et nous n'avions pas de documents pour contrecarrer les patrons.

Avec toutes les organisations syndicales, nous devons étudier un projet de Révision de la Convention Collective.

Denise TARDY - Bonneterie de ROANNE - Considère que les accords du 9 juin 53 sont utilisés à sens unique par les employeurs en fonction de leurs profits particuliers et au détriment des intérêts des travailleurs.

Demande au Congrès la dénonciation des accords et la reprise des discussions dans le cadre de la Convention Collective.

Simone TESSIER de St-Etienne - Précise que dans sa région les accords nationaux sont appliqués avec 10 et 12 mois de retard.

Elle apporte quelques faits qui tendent à démontrer que les accords n'ont été appliqués dans sa région, que par l'action syndicale allant jusqu'à la grève.

Que penser de l'organisation de la profession dans ces conditions - Jamais les organisations syndicales ne siégeront à égalité avec les patrons dans une organisations dite de la profession.

La politique de présence est un leurre.

De la Fédération jusqu'à la base, il faut créer la force syndicale par une action méthodique et coordonnée sur l'ensemble : création des syndicats et de la Fédération d'industrie, développement des sections d'entreprises, utilisation totale des Comités d'Entreprises, formation des militants sur le plan social, économique et politique.

C'est pour être dans la ligne de la Planification Démocratique définie par le 30ème Congrès Confédéral, que ce Congrès doit dénoncer les accords du 9 juin 53.

MAYOUD de Lyon - Textiles Artificiels : Dans cette branche, l'action menée est différente de celle des Textiles naturels. D'une part, il y a des réunions d'information économique sans la C.G.T., mais les salaires se discutent dans le cadre de la Convention Collective avec la C.G.T. -

Application des primes de productivité - Problème à l'ordre du jour immédiat. - Le J.O. du 21.5.60 a publié un texte très dangereux qui est le suivant :

"Ne sont admises à bénéficier des exonérations prévues par l'ordonnance du 7.I.59, que les entreprises dans lesquelles les salaires effectivement pratiqués sont ceux qui résultent d'un accord de salaires datant de moins de 2 ans au moment de la conclusion ou du renouvellement du contrat, et en tous cas, postérieur au 1er août 1957."

Ce qui veut dire qu'une "boîte" qui n'appliquerait encore que les accords conclus avant le 1.8.57, pourrait accorder aux travailleurs une prime de productivité au lieu de leur accorder les salaires qu'ils leur doit et elle pourrait bénéficier d'exonération des charges sociales et fiscales.

Nous demandons que dans la Résolution Générale, on proteste contre le texte tel qu'il est rédigé et que la Fédération intervienne pour le faire modifier.

TREFFE - Syndicat de Senones (Section d'entreprise des Ets LAEDRICH)

Sur l'application pratique des accords du 9 juin 53. - Les militants de la section réunis le 24.4.60 constatent que depuis la signature de ces accords, il n'y a eu aucune amélioration entre eux et la Direction et qu'au contraire, les militants C.F.T.C. sont l'objet de brimades continues telles que, menaces, mises à la porte et mises à pied. Il donne quelques exemples de l'attitude patronale.

En conclusion, les militants C.F.T.C. considérant que les patrons veulent rester les seuls maîtres de leurs usines, demandent au Congrès la dénonciation des accords du 9 juin 53.

Marie GIRAUDO - La Voulte - C.T.A. - Constate que, quoique les accords du 9 juin 53 n'intéressent pas directement les Textiles Artificiels, l'esprit de ces accords n'est pas respecté par le patronat (elle cite quelques exemples).

Dans ces conditions, il est illogique de reconnaître aux patrons, le droit à la libre entreprise.

Les patrons n'accepteront l'égalité de droits que sous une pression des travailleurs, par une action à la base orientée et coordonnée au plan national.

Face au monde du travail inerte et exploité par la division syndicale, il faut savoir prendre des positions tactiques.

A propos des événements qui ont préoccupé la nation : I.2.60, campagne S.S., logement, bombe atomique, etc....., le conseil regrette le manque d'information des militants sur ces sujets qui conditionnent indirectement la vie des travailleurs.

Il nous paraît urgent de penser une information objective à portée de la base.

L'influence du politique sur l'économique exige d'éveiller et de développer chez les militants, le sens des responsabilités politiques du monde ouvrier, afin qu'à leur tour ils assurent l'information des travailleurs.

D'autre part, le conseil syndical C.T.A. La Voulte, en accord avec celui de la S.V.A.T. attire l'attention sur la gêne qu'entraîne pour les militants, l'utilisation du mot "Chrétien" en entier sur les tracts et circulaires. Souhaite l'utilisation, par exemple, de : Fédération textile des syndicats C.F.T.C. -

Parle du numéro de "Syndicalisme" traitant de la crise de l'industrie textile : Ce numéro présentait une réclame de Paris-Match sur le Pape Jean XXIII. La faute n'en est pas à la Fédération, mais nous n'avons pu diffuser ce journal.

Jacqueline VANDAMME - Lille - ouvriers du textile - Page n°3 du rapport sur la conception de l'homme et de la démocratie économique et sociale; nous aurions souhaité qu'on parle aussi de la démocratie politique, à cet endroit, bien qu'il en soit question plus loin dans le rapport. -

A la page 15. Remèdes préconisés, il est question d'un groupement

professionnel - Nous aurions aimé voir plus développé la question de l'assainissement du circuit de distribution,

Accords du 9 juin 53 - Nous pensons que certains termes de ces accords sont dépassés tels que celui de la libre entreprise, mais nous constatons aussi qu'ils sont dépassés dans les déclarations et l'action de la Fédération et nous avons pris note que nos dirigeants avaient décidé de changer les termes de ces accords.

Nous pouvons affirmer cependant que jamais, les accords du 9 juin 53 n'ont entamé ni géné la combativité.

Dans mon entreprise, (1800 ouvriers), nous avons fait intervenir 6 fois le B.I.E.I.T. et chaque fois nous avons obtenu des augmentations de salaires pour les postes contrôlés, accompagnées parfois de baisse de charges de travail.

Nous avons obtenu dernièrement par l'intermédiaire du Comité d'entreprise, le salaire mensuel garanti sur la base de 36 heures par semaine, payé par un fonds de chômage partiel alimenté par la productivité.

Ce qui conditionne notre efficacité syndicale, c'est la combativité et la formation des militants.

Il ne faut pas demander à la Fédération de nous mâcher le travail, nous devons être capables dans nos syndicats de base, de faire le nécessaire.

Nous pensons donc, que la combativité et l'énergie de l'action syndicale à la base, est le seul garant de notre dignité et de notre indépendance dans l'action de la Fédération.

Roland BACKELANDT, Syndicat d'Halluin (Nord) - Section d'entreprise des Ets GIÖRIEUX -

Accords du 9 juin 53 - Dans notre entreprise, ces accords n'ont jamais été un obstacle. Nous n'avons jamais refusé de discuter avec le patron des difficultés qu'il pouvait avoir et il n'a jamais refusé de nous rencontrer. Lorsque nous n'étions pas d'accord, nous invoquions le préavis de grève et nous avons eu des avantages sans aller jusqu'à la grève.

Il faut savoir montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir.

FORMATION - Nous avons obtenu des accords :

- les 3 heures par mois des délégués payées,
- La semaine de formation pour les délégués, pour les militants français ou étrangers. Nous l'avons obtenue en discutant et non pas en voulant faire grève,
- Que le budget social rembourse toute la documentation nécessaire aux militants.

Unité d'action avec la C.G.T. - A Halluin, on connaît bien les gars de la C.G.T. - Nous sommes d'accord pour travailler avec eux, nous n'avons jamais refusé, mais au lieu de perdre son temps à discuter avec la C.G.T., on a placé nous mêmes nos militants, nous avons fait en sorte que tous les gars de l'entreprise aient une idée C.F.T.C. et qu'ils fassent partie de la section syndicale d'entreprise.

FRATTINI Jean - Thaon les Vosges et Saulxures/Moselotte -

Thaon demande que l'on revienne aux 40 heures pour assurer le plein emploi des travailleurs. Que la Fédération et la Confédération oeuvrent pour qu'il soit possible que les réserves des ASSEDIC servent à éviter le chômage en installant des industries dans les régions menacées.

Saulxures demande une discussion rapide des classifications professionnelles pour les simplifier et les compléter. - Que les charges de travail soient limitées pour éviter certaines surcharges inhumaines.

Demande que la Fédération fasse le maximum pour l'obtention du salaire mensuel garanti. Ce salaire garanti étant un puissant régulateur de l'économie en maintenant la consommation en cas de crise économique.

COUDRAY Gilbert - Haut-Rhin - Sur la page 30 du rapport au sujet du contrat définissant de manière précise les méthodes d'élaboration des charges de travail.

Notre syndicat estime qu'il n'est pas du rôle des salariés de participer à l'élaboration des normes ou des charges de travail.

Nous pensons qu'il faut au plus vite abandonner la formule du travail au rendement et du salaire au rendement; cette notion de salaire est le pur produit du capitalisme.

Nous sommes opposés à l'introduction dans la C.C. des propositions de la Fédération définissant les normes et les conditions de travail au rendement. Il suffit de laisser un texte demandant qu'aucune norme ne puisse être changée sans accord du Comité d'Entreprise.

DEBUISCHERT Edouard - E.T.A.M. de Wattrelos - Conditions et moyens de propagande. Si je suis d'accord sur les conditions de la progression syndicale énumérées, je ne peux m'empêcher de mettre en parallèle la pauvreté des moyens préconisés pour intensifier la propagande.

Entre responsables de la section, nous avons des réunions hebdomadières des responsables de secteurs et, de temps à autre, une réunion élargie à tous les syndiqués qui, dans la vie syndicale ont un rôle quelconque, si minime soit-il. Un effort d'analyse de la désaffection syndicale a été effectué et il apparaît que plus on grimpe dans l'échelle hiérarchique, plus la densité syndicale est forte.

Plus de 90 % de la classe ouvrière vit en dehors du syndicalisme tant et si bien que lorsque nous constatons l'injustice, les droits des travailleurs foulés au pied, comme moyens, dans 9 cas sur 10, nous ne pouvons que faire de belles motions assorties de termes frondeurs et impératifs.

Pourtant le syndicalisme reste encore le principal outil de la libération ouvrière : Même sur le plan de la représentation ouvrière dans le domaine de l'entreprise celle-ci n'est pas suffisante et ne pourra s'élargir que lorsque le terrain syndical produira suffisamment d'élites sans s'appauvrir lui-même.

Il faut voir comment mettre sur pied une construction qui polarise les éléments meilleurs de la classe ouvrière.

Le But à atteindre : C'est la promotion de la classe salariale, comme classe majeure dans la nation, à parité effective avec les autres.

Moyens pour y parvenir : Le recrutement et la formation. Dans les discussions avec le patronat, ce qui décide de l'issue de la réunion, c'est l'évaluation des forces en présence.

La propagande est utilisée pour le recrutement. La section d'entreprise constitue un effort plus durable, mais nous pensons que tôt ou tard, la section d'entreprise piétinera devant les problèmes à résoudre qui ne seront pas de sa compétence.

Pour la Formation - un effort très sérieux est fait par la Confédération et la Fédération et certaines organisations locales. Nous regrettons que nos moyens ne nous permettent pas de le développer et de le rationaliser.

Que proposons nous donc - Dans le rapport, nous avons trouvé un excellent aide mémoire de notre conception de l'homme. Le bien commun de tous impose à chacun des obligations. Dans la pratique, nous sommes une assurance dont les garanties s'étendent à tous mais dont les primes sont facultatives; nous faisons plus appel aux sentiments affectifs qu'à la raison. La justice et la logique voudraient que le syndicat, groupe organisé, se doive d'imposer à ses adhérents certaines obligations.

Il faut donc veiller à ce qu'une certaine partie des créations syndicales qui sont la propriété légitime des syndiqués, soit réservée à eux exclusivement.

Voilà un sujet d'études et de recherches que nous voudrions voir aborder par les syndicats de base, la Fédération et la Confédération.

2 objectifs nous semblent indispensables à rechercher :

- 1° - Réserver aux adhérents une certaine partie des avantages obtenus, par la voie d'accords ou de conventions,
- 2° - Vis à vis de l'adhérent, il faut individualiser le syndicat, il faut qu'il soit amené à s'y rendre ou à prendre contact avec ses représentants.

En conclusion, pour nous il ne saurait y avoir de dissociation dans la pensée entre le but et les moyens : Il est inutile et inopérant de faire des plans qui risquent de n'être qu'un recueil de bonnes intentions ou un passe temps pour intellectuels.

#### JOLIVET - Syndicat ouvriers textiles artificiels - LYON -

2 entreprises importantes représentant 80 % de la branche T.A.

1° - C.T.A.

2° - RHODIACETA

réparties dans plusieurs usines de diverses régions, Il y a nécessité de contacts réguliers entre délégués d'une même entreprise et de la branche.

Nous demandons à la Fédération de participer financièrement à ces frais de réunions.

Nous demandons également que la Fédération fasse imprimer des C.C. Textiles artificiels car on n'en trouve nulle part.

J.M. SORY Syndicat de Roubaix - Page 33 du rapport, au paragraphe F, nous sommes heureux de voir la recommandation : "accorder des avantages spéciaux aux syndiqués".

Nous aimerais que cela ne se borne pas à une recommandation, mais à une consigne à tous nos syndicats. Ce devrait être l'objectif N° I d'un renforcement syndical qui nous permettrait de faire appliquer ce plan qu'est le rapport d'orientation.

En effet, sans une force syndicale puissante, comment pourrions-nous jamais nous trouver à égalité devant le Patronat pour l'organisation de la profession et encore plus devant les Pouvoirs Publics.

Dans le domaine des relations professionnelles paritaires, nous sommes trop souvent dans la position du demandeur et nous n'obtenons que des avantages limités qui ne nous satisfont que partiellement.

La force syndicale nous mettrait vraiment à égalité, car qui dit parité dit égalité de forces, et, cette force, nous ne l'avons pas.

#### 2 obstacles empêchent les travailleurs d'adhérer au syndicalisme :

-1° - Notre tempérament national individualiste

-2° - La présence d'une C.G.T. qui par son inféodation au Parti Communiste a éloigné les travailleurs de l'action syndicaliste propre.

Nous pourrions ajouter un 3ème obstacle: c'est l'égoïsme de ceux qui profitent de l'action syndicale sans payer. Il ne faut pas être sentimental vis à vis de ce genre d'égoïsme.

Il faut favoriser pour cela, de façon appropriée, dans tous les accords, les seuls syndiqués. (Voir l'expérience belge).

Voilà pourquoi, tout en apportant notre accord au plan de réorganisation professionnelle fédéral, nous pensons qu'il faut absolument en même temps, trouver des moyens nouveaux de renforcer notre syndicalisme, et, à côté d'arguments d'ordre idéologique tel que la solidarité ouvrière, le dévouement aux camarades de travail, en ajouter d'autres pratiques qui feront que l'adhésion au syndicat deviendra payante et rentable.

Adrien VERKINDERE - E.T.A.M. d'Halluin - Sur la contribution professionnelle obligatoire. Nous pensons que ce sera un moyen de faire participer tous les travailleurs à l'action administrative de nos syndicats; car, croire que les travailleurs viendront par idéal serait un leurre.

Ces cotisations plus importantes permettraient d'accorder des avantages plus grands aux travailleurs.

Nous demandons à la Fédération de se pencher sur ce problème et d'intervenir auprès de la Confédération pour qu'elle aussi le mette à l'ordre du jour.

Simone CONSTANT de Roubaix-Tourcoing - Contribution professionnelle.

Nos syndicats pensent que celle-ci devient une nécessité de plus en plus impérieuse et urgente et qu'il faut résolument en défendre l'idée.

Cette cotisation ne devrait pas se faire sous la forme d'un prélèvement direct sur les salaires comme la S.S., car cela laisserait croire à la misère des inorganisés qu'il ont acquis un droit à l'intérieur du syndicalisme, alors que celui-ci ne devrait résulté que d'une libre adhésion.

Nous préconisons une cotisation payée par les entreprises, qui couvrirait les frais supportés par les organisations syndicales de salariés concernant les services rendus au plan professionnel.

Nous en sommes au système des cotisations pour les réunions paritaires, de tous ordres. Pourquoi ne pas mettre sur pied un financement qui non seulement supporterait les frais mais permettrait aux travailleurs de se présenter aux réunions paritaires sur un pied de véritable égalité avec le patronat.

Marie DUVERNAY - Grenoble - Devant les difficultés rencontrées dans notre profession à cause de la diversité des branches et de la dispersion des entreprises, nous pensons que la Fédération doit faire un effort plus grand dans le domaine de l'organisation.

Nous demandons au prochain B.F. la mise en place d'un permanent national aidé d'une secrétaire, un plan de travail précis avec objectifs à atteindre et un contrôle de l'exécution de ce plan, afin d'éviter ce que nous estimons un non respect de la résolution du dernier congrès fédéral.

Action en vue d'une Fédération d'industrie.

Action revendicative nationale et coordonnée.

Sur le plan des branches, groupes et régions, nous demandons une organisation précise des branches professionnelles, des régions, des groupes, avec un responsable pour chacun d'eux; d'intensifier l'action sur les groupes et d'assurer une liaison permanente entre les militants et une coordination de leur action.

- Nous demandons aussi la mise en place et l'organisation des sections d'entreprises par des conseils syndicaux réguliers encouragés par la Fédération;
- La mise en place de collecteurs,
- Les moyens d'information des travailleurs
- La formation syndicale des militants.

KRUMNOW A. du Haut-Rhin, souligne 2 contradictions de fond abordées dans le Rapport. Approuve une partie fort valable d'étude et d'analyse de la situation économique en particulier ; de perspectives et de recherches dans le sens d'une société dans laquelle ce ne serait plus le profit mais le besoin qui serait déterminant.

Cette partie nous semble essentielle, mais il ne s'agit pas seulement d'une analyse économique, c'est bien un rapport d'orientation. Il n'est plus possible d'aborder le problème économique en dehors du problème politique.

Nous regrettons que dans ce rapport rien n'ait été dit au sujet de la situation politique dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle, qui détermine justement la condition de tous les travailleurs.

On ne peut pas ne pas parler des dépenses occasionnées par la guerre d'Algérie et les bombes atomiques, du renforcement de l'exécutif en France et d'une armée qui pèse lourdement sur les décisions de notre pays.

Nous devons donc prendre à ce Congrès un certain nombre de positions dans ce domaine.

Parmi les raisons qui nous font intervenir dans les problèmes politiques, il y a :

1<sup>o</sup> le poids des dépenses militaires qui pèsent sur la vie économique du pays.

2<sup>o</sup> L'équilibre précaire des forces politiques dans le pays, avec le P.C. d'un côté et l'armée de l'autre, De GAULLE faisant l'arbitre.

Seule la force syndicale peut encore intervenir de façon déterminante dans les décisions politiques de notre pays, la preuve c'est qu'elle n'a pas refusé de le faire, de quel bord qu'elle soit.

Car nous ne voudrions pas dans notre syndicat du Ht-Rhin, nous contenter d'un syndicalisme technique, administratif et fonctionnariste. C'est pourquoi nous nous permettons de présenter une motion qui abordera un certain nombre de ces problèmes.

Une autre raison qui nous fait intervenir, c'est le problème de paix ou de guerre. Une des traditions fondamentales du mouvement ouvrier est de travailler pour la paix et l'émancipation des peuples, et il faut l'affirmer ici le plus fortement possible.

De toute façon, la Confédération nous demande de nous engager au sujet de l'Algérie, au cours d'une semaine d'information; en conséquence on ne peut ignorer ce problème.

La deuxième contradiction concerne la recherche de perspectives d'une société planifiée, démocratisée qui devait aboutir à un certain nombre de décisions pratiques en ce qui concerne notre attitude fédérale. C'est là que nous retombons sur les accords du 9 juin 53. Si ceux-ci ne nous gênent pas dans notre entreprise, ils nous gênent parce qu'ils sont une contradiction fondamentale avec l'esprit dans lequel la C.F.T.C. aborde les problèmes économiques dans le rapport Declercq.

Les accords du 9 juin ne sont pas seulement des accords de salariés, mais abordent les problèmes généraux de la profession. Ce qui les caractérisent, c'est que ce n'est pas un aboutissement, un point de départ, un règlement appliqué, mais essentiellement une ligne à suivre en commun, c'est un acte de foi, un mariage.

Ce qui nous étonne, c'est que nous ayions un tel réalisme dans les syndicats, quand on discute de questions sociales : quand nous discutons de retraite complémentaire ou de salaires, nous n'allons pas nous satisfaire d'une déclaration d'intention.

Sur le plan économique, lorsque nous abordons les mêmes problèmes, nous nous contentons de déclarations qui parfois sont fort compromettantes.

Dans le Haut-Rhin, nous essayons essentiellement de voir le problème de l'accord du 9 juin 53 sous l'aspect économique.

Les déclarations d'intention sur le plan économique, n'ont eu aucune influence sur l'évolution de notre profession. L'industrie n'a pas échappé aux crises. Le contrôle de l'évolution et de l'expansion semble échapper à tout le monde et les salariés sont loin d'avoir acquis un droit d'intervention quelconque.

D'autre part, il y a là un danger de nous laisser aller à des déclarations qui vont à l'encontre de ce que nous pensons en tant que C.F.T.C., sur le système économique que nous voulons mettre en place. Nous sommes pour une économie des besoins, dirigée, planifiée, il faut se définir une fois pour toutes sur cette question essentielle.

Si nous sommes des dirigistes sur le plan économique, nous associer avec les patrons pour chanter les louanges de la libre entreprise est une absurdité. Parce que si déjà on veut, sur le plan économique, arriver avec les patrons à une convention quelconque, il faut qu'elle nille à contre sens du capitalisme et nous croyons qu'il est possible, même dans notre système actuel, d'arriver à mettre en place un certain nombre d'institutions qui iront à contre sens du capitalisme et ne seront plus de son essence.

Et c'est pour ça dans une motion interne que notre syndicat textile proposera formellement à ce congrès de dénoncer les accords du 9 juin, immédiatement, et, nous regrettons qu'on ait attendu si longtemps après le congrès de Bierville, de poser la question avec netteté.

Nous demandons aussi au B.F. de proposer aux patrons une convention économique tendant à la création :

- d'un fonds de solidarité et d'organisation professionnelle, alimenté par des cotisations obligatoires patronales, basées sur le chiffre d'affaires, permettant d'intervenir efficacement sur l'organisation de notre industrie, et, de garantir aux travailleurs autant l'emploi que les ressources.

Souvent, quand nous contestons les accords du 9 juin, on nous oppose les avantages professionnels que nous avons obtenus.

Nous croyons qu'il faut distinguer, l'action professionnelle de l'action économique que mène une Fédération sur le plan national.

Si nous demandons une convention économique, nous voulons aussi que l'action professionnelle soit reprise dans le cadre de la C.C. - la révision de celle-ci en y invitant toutes les organisations syndicales sans exclusive.

B.I.E.I.T. - Nous ne pensons pas que cet organisme soit lié aux accords du 9 juin. C'est un instrument technique utile et nous devons essayer de lui trouver un financement qui nous laisse libres. Nous devons l'utiliser beaucoup plus pour la formation et les études économiques que pour le contrôle des normes des charges de travail.

Organisation de la Fédération sur le plan national - Il faut faire le syndicat d'industrie. C'est une des raisons de notre réussite de la section syndicale T.C.T. - Il faut le faire à partir de la base et l'élargir au plan national. C'est la garantie d'une meilleure efficacité.

Roger MET de Darnieulles -

Appuie la création de la Fédération Générale d'industrie et demande que le prochain congrès soit celui de la Fédération Générale.

Au cours de ce congrès, on pourrait discuter des problèmes des différentes catégories (cadres, employés, ouvriers...), dans des commissions.

Le nouveau B.F. serait représentatif de toute l'industrie textile et de tous les travailleurs de l'industrie.

Bernadette DELATTRE - Halluin -

Notre Fédération a mené, de longue date, un combat pour introduire un principe directeur dans le développement de la vie économique. C'est ce qui l'a amené à préciser sa doctrine d'organisation professionnelle bien avant que l'idée de planification n'ait été conçue.

C'est fort justement que le rapport, reprenant ces idées d'organisation avec ce qu'elles comportent à la fois de partage du pouvoir de prévision et du pouvoir de gestion, s'attache à imaginer les formes actuelles d'organisation de la profession.

Il faut travailler à construire cette organisation de la profession, qui doit permettre d'influencer l'évolution de notre industrie textile au plan national mais surtout régional.

Cette transformation doit être progressive. Il ne suffit pas de dresser des plans, mais il faut, en particulier qu'au plan de l'entreprise, on parvienne à faire avancer la force syndicale et la valeur humaine de nos militants en même temps que sur le plan de l'évolution des structures.

D'accord avec les perspectives de la Fédération sur l'organisation de la section d'entreprise; sur l'orientation générale définie dans le rapport, en mettant l'accent sur l'aspect concret des problèmes.

BERGEMER Jeannette - Syndicat textile de Troyes -

Souhaite la Fédération d'industrie et estime que les problèmes qui se posent sur le plan textile sont d'abord des problèmes d'industrie; Ce qui n'empêcherait pas sur le plan inter-professionnel des réunions par catégorie de travailleurs.

Demande des réunions par branche d'industrie.

Daniel HUG de Moyenmoutiers -

Estime le rapport d'orientation trop indigeste et d'aucune utilité pratique pour la cristallisation des travailleurs sur les objectifs de la Fédération.

Préconise une orientation claire dans laquelle les travailleurs retrouveraient les revendications traditionnelles du mouvement ouvrier adaptées aux exigences modernes.

Les formes d'action ont évolué. Il y a 70 ans, la lutte des classes était totale. Depuis 50 ans, une trêve s'est établie par la signature de conventions : Après chaque signature, il faut faire le point pour savoir si cette étape va vers le but recherché.

Le Rapport DECLERCQ sur la planification démocratique nous amène à constater que la connaissance économique ne se conçoit plus à l'échelon local ni de l'entreprise. La planification est difficile à concilier avec l'autonomie des entreprises et la libre entreprise. C'est pourquoi, l'intérêt localisé au plan des entreprises doit être dépassé pour s'inscrire dans un plan d'ensemble.

Nous nous orientons vers une gestion de l'économie par les travailleurs qui dépasse de beaucoup la gestion à caractère social qui nous est concédée jusqu'ici.

Il serait utopique de croire que cette gestion puisse se faire dans un proche avenir, trop de raisons s'y opposent, entre autres, la situation économique et politique.

Les travailleurs ne sont pas préparés à cette gestion (expérience des comités d'entreprises).

Cet examen de la situation ne suffit pas pour justifier le refus des perspectives à long terme.

L'avenir du syndicalisme étant conditionné par le pouvoir économique qu'il sera capable d'exercer demain, l'intervention dans l'économie en général ne peut être efficace que reliée à un contrôle ouvrier à l'échelon des entreprises, les actions nationales conditionnant l'attitude et le comportement des militants.

C'est donc le contrôle ouvrier que nous devons envisager comme étape intercalaire.

Le contrôle prépare la gestion mais ne la remplace pas. Pour contrôler il faut connaître, pour connaître il faut être informé.

Le contrôle ouvrier à l'échelle d'une industrie devrait être une véritable institution ayant tous les moyens y compris financiers d'investigation tant au plan social qu'économique.

Cette formule permettrait entre autres de documenter les travailleurs sur leur industrie et d'alimenter la revendication ouvrière; de réanimer l'action des comités d'entreprises.

Compte tenu du niveau actuel de la conscience ouvrière, l'entreprise doit rester le terrain d'une action purement revendicative et l'industrie le lieu d'un affrontement plus modéré où devrait s'exercer le réel et efficace contrôle ouvrier. C'est seulement par la suite qu'un processus de décentralisation devrait progressivement permettre de porter le contrôle ouvrier dans les entreprises.

C'est en fonction de ces objectifs internes que doit s'orienter l'action de la Fédération.

Sachons où nous voulons aller ; la poursuite des accords du 9 juin et la participation de la C.G.T. aux discussions ne sont plus que des accessoires qui doivent relever plus de la tactique que de la stratégie.

Si ces accords du 9 juin empêchent de réaliser les objectifs, rejetons les.

Nous ne nions pas la place de la C.G.T. dans le mouvement ouvrier, mais ne lui en donnons pas plus qu'elle n'en mérite. Pour nous elle est un moyen parmi d'autres moyens.

Il faut savoir où nous voulons aller et prendre les moyens pour y parvenir.

## Notez Bien !

CERTAINS CAMARADES AYANT EXPRIME LE VOEUF D'AVOIR UN COMPTE-RENDU DETAILLE SUR LES INTERVENTIONS ET REPONSES AU RAPPORT D'ORIENTATION du CONGRES.

NOUS VOUS INFORMONS QU'UN TIRAGE RONEOTE, COMPLET, POURRA VOUS ETRE ADRESSE CONTRE LA SOMME DE

- I N.F.,OO - FRANCO, PAYABLE PAR C.C.P. OU EN  
===== TIMBRES POSTES

VEUILLEZ PASSER VOS COMMANDES A LA FEDERATION POUR LE  
15 AOUT 1960 - LES EXPEDITIONS SERONT FAITES A CETTE DATE.

# RÉPONSE DU RAPPORTEUR : G. RYON

Reprise de la séance à 15 H. 30.-

Il remercie de la valeur et du niveau des interventions qui ont été préparées en conseil syndical. - "Il y a là une manifestation de la valeur et du niveau démocratique de notre organisation.-"

Il répond à toutes ces interventions en les groupant par catégorie de sujets.

à VANHOVE Henri - Sur la productivité.- Nous avons remarqué dans son intervention combien il était important pour notre mouvement syndical de grouper en son sein à la fois des militants de base, et des techniciens, agents de maîtrise et cadres.

Au sujet des études poussées sur la filature de laine peignée, la place de Roubaix-Tourcoing étant prédominante en la matière, elle peut nous aider beaucoup pour entreprendre les études dans ce domaine. Je le remercie de la collaboration qu'il nous promet.

à Raymond VANTOMME.-

Au sujet des problèmes à voir sur le plan européen.- nous sommes d'accord Le Président de la Fédération Internationale qui était parmi nous ce matin a fait certainement son profit de cette déclaration.

- Sur les coefficients, nous assistons à l'écrasement de la hiérarchie des manuels, c'est pour y porter remède que le B.F. a pensé à un nouveau classement des coefficients.

Je renvoie donc cette question à la Commission qui doit préparer le projet de révision.

à Pierre VAUTHIER.- Au sujet de la motion demandant la modification du titre de la Fédération.

Il s'agit là d'une réforme de statuts, sa proposition n'est pas recevable. Une proposition de réforme des statuts doit être envoyée 3 mois à l'avance au B.F. qui la renvoit aux syndicats deux mois avant le congrès, avec avis du B.F. Nous n'avons donc pas aujourd'hui, la possibilité de prendre position sur ce point.

Je rappelle, en ce qui concerne la suppression du 4ème C qu'au Congrès Confédéral, la Fédération n'a aucun pouvoir, aucun mandat. Ce sont les syndicats de base qui prennent position au congrès confédéral. Je vous renvoie à vos syndicats de base pour défendre ces positions au congrès confédéral.

- Sur le manque de positions politiques dans le rapport d'orientation.-

Le rapport d'orientation vous a relaté les positions que les représentants de la Fédération au Conseil Confédéral ont pris à propos des problèmes politiques.

.../...

Notre Fédération a été d'accord avec la Confédération dans ce domaine.

On nous demande que la Fédération textile prenne position sur les problèmes politiques. Il s'agit là d'un problème interprofessionnel; en tant que Fédération nous manquons de moyens d'information pour faire face à ces problèmes. Nous risquons de voir aussi, des positions différentes parmi les organisations de la C.F.T.C. sur des problèmes de très grande importance alors qu'il est indispensable que notre mouvement ait une position solide et unique.

Ceci dit, je tiens à préciser que personnellement je suis d'accord avec les analyses qui ont été faites ici par un certain nombre de militants. Je précise que si nous avions voulu traiter cette question dans le rapport il aurait fallu le double de page et le double de temps du congrès.

Je suis d'accord pour que, dans la résolution générale de ce congrès nous prenions position sur ce problème; mais, il est difficile au long des jours, de répercuter jusqu'aux syndicats de base les positions de la confédération, alors qu'il y a d'autres relais entre la Confédération et le syndicat de base : les U.D. et Locales interprofessionnelles.

- Sur les Accords du 9 Juin 1 953 - Répondant aux différentes interventions sur ce sujet.

à Denise TARDY - Sur les difficultés importantes rencontrées à l'échelon local, je demande quelle action le syndicat local a entrepris pour s'opposer à des licenciements, ce n'est pas la Fédération qui peut s'opposer à des licenciements sur le plan de l'entreprise; ce n'est pas les accords du 9 Juin qui changeront quelque chose en la matière.

à Simone TESSIER.- et l'action entreprise à Saint-Etienne pour l'application des accords nationaux, je dis bravo et à l'avenir, il faudra la mener encore plus vite car c'est immédiatement après la signature des accords nationaux qu'il faut intervenir.

La politique de présence est un leurre si nous ne pouvons pas l'appuyer sur la puissance syndicale, nous sommes tous bien d'accord sur ce point.

Je ne poserai qu'une seule question : Est-ce que les accords du 9 Juin nous empêchent-ils de l'accroître ? C'est là le fond de la question. Nous pouvons avoir des avis différents là-dessus, mais nous avons eu confirmation à cette tribune qu'il y a possibilité d'augmenter notre force syndicale tout en restant dans l'optique des accords du 9 Juin.

Est-ce que la C.G.T. accroît sa puissance syndicale en prenant le contre-pied de cette politique ? Je vous laiss. le soin de répondre, mais je suis persuadé du contraire.

Libre entreprise et contradiction qu'il y a, nous dit-on, entre le fait de rester dans la ligne des accords du 9 Juin et d'approuver le rapport confédéral - "Pour une planification démocratique".

Je vous rappelle que dans le rapport présenté à ce congrès, je vous ai dit dans quel esprit nous restons plus ou moins d'accord avec cette question de libre entreprise.

.../...

En définitive le problème est le suivant : Est-ce que la politique entreprise nous empêche d'avoir des objectifs différents qui vont plus loin ?

Le rapport Declerc ne réalise pas la planification démocratique pour demain, de même les options que nous avons définies ne sont-elles pas pour demain. Il s'agit d'une ligne de conduite vers laquelle nous voulons tendre ; et je pense que si nous sommes assez bien d'accord sur l'objectif à atteindre les divergences se situant dans la tactique, dans les moyens à employer.

à Marie GIRAUDO qui nous parle de l'action dans les textiles artificiels et de l'attaque de la C.G.T. au sujet de la signature de l'accord du 13.II.59

Je signale que la C.G.T. l'a signé quelques jours parés. Elle a adopté là une tactique qu'elle avait adopté en d'autres circonstances, à savoir :

- D'abord critiquer et adhérer ensuite. Elle le fait chaque fois : Assurance chômage, U.N.I.R.S.S., Convention Collective, Accords de salaire des Textiles artificiels, elle le fera encore pour faire de la propagande je ne sais pas si cela lui profite tellement.

Je tiens à souligner que les T.A. ne sont pas engagés dans la politique du 9 Juin, cela ne les empêche pas d'éprouver des difficultés vis à vis de la C.G.T.

Au sujet de la page de "Syndicalisme" qui représentait une réclame de Paris-Match avec la photo du pape. Cela ne dépend pas de la Fédération, car ce n'est pas dans la page textile que la réclame a été reproduite. La direction de "Syndicalisme" a été avisée de nos regrets à cet égard.

à Jacqueline VANDAMME - relatant une action revendicative menée dans une entreprise où le patron est récalcitrant, nous montre qu'il y a moyen de combiner les deux formes d'action.

BACKELAERT nous démontre que l'on peut utiliser certaines tactiques pour tirer parti des situations existantes.

à Frédo KRUMNOW qui pose dans une déclaration intéressante un certain nombre de problèmes auxquels j'ai déjà répondu en partie. Effectivement les accords du 9 Juin sont surtout une déclaration d'intention qui ne nous amène pas immédiatement des avantages précis en particulier dans le domaine économique, seulement cette déclaration d'intention ne nous gêne pas pour continuer de revendiquer des avantages précis et par ailleurs pour discuter les vrais problèmes, ils sont au contraire un moyen que nous utilisons pour prendre les patrons au mot en leur disant : vous faites de belles déclarations, mais cela n'est pas conforme avec la réalité, mettez-vous en accord avec vos belles déclarations de principe.

- Au sujet des crises textiles malgré les accords. Nous en connaissons d'autres et là encore les accords du 9 Juin ne sont pas la cause de tous les maux, en fait, les crises existent dans d'autres professions plus favorisées que la nôtre. Il y a dans toutes ces choses du bon et du mauvais il s'agit d'en tirer le meilleur parti possible.

- Le Haut-Rhin présente une motion demandant de dénoncer immédiatement les accords du 9 Juin. Je lui demande de déposer cette motion à la commission des résolutions et elle sera soumise au vote du congrès.

- Fixation des charges de travail. - Coudray et Krumnow nous ont demandé de ne pas engager le syndicalisme dans cette voie.

Je ne prends pas position sur le fond puisqu'une commission doit traiter spécialement du problème de la convention collective dans laquelle est incluse la réforme des articles 63 et 64 qui traitent de cette question.

Je signale simplement que la C.G.T. vient au contrôle des charges de travail et commence à le revendiquer. Il y a là un domaine où les travailleurs sont en butte à des abus de la part du patronat. Il faut agir et je renvoie ce problème à la discussion de la commission.

- C'est Daniel HUG au sujet des accords du 9 Juin qui a eu le mot de la fin, en disant que c'est un problème de tactique plutôt qu'un problème de position fondamentale.

Nous sommes en définitif tous d'accord les uns et les autres sur les objectifs essentiels à poursuivre dans notre action fédérale et syndicale :

- promotion des travailleurs
- accession des travailleurs aux responsabilités
- mise au point d'une économie démocratique
- amélioration des conditions de vie des travailleurs.

#### Les divergences portent sur les moyens -

- enlever ce qui existe et mettre quelque chose à la place.
- avons-nous vraiment la possibilité d'arriver à des résultats équivalents avec d'autres méthodes ?

A mon avis, nous avons un outil qui n'a pas si mal marché et je vous propose de continuer à l'utiliser pour le mieux.

Si nous avons mis ce problème des accords du 9 Juin à l'ordre du jour du congrès, c'est que nous estimons qu'il y a là une orientation fondamentale, de notre politique fédérale sur laquelle il faut demander périodiquement l'avis des syndicats de base. Le 9 JUIN, pour nous c'est un moyen, une étape, ce n'est pas un but et nous n'avons pas du tout l'intention de nous endormir dans cette situation en pensant que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Inversement je vous demande, de ne pas croire qu'il n'y a de vrais résultats que dans une action violente et qu'il n'y a de valable que ce qui a été conquis de haute lutte.

Je voudrais ainsi terminer cette partie des accords du 9 Juin :

- Renforçons notre puissance syndicale de façon à réaliser une collaboration entre deux partenaires de force égale, condition indispensable pour une collaboration valable.

- Aspects sociaux - en réponse à Jean FRATTINI, préconisons le retour aux 40 heures pour assurer du travail à tous, utiliser les Assédic pour renforcer l'emploi, etc...

Je suis personnellement d'accord sur tous ces points, et je demande à la commission de la convention collective de les étudier de plus près.

- Organisation de notre mouvement syndical, en particulier de nos moyens de propagande.-

Edouard DEBUISCHAEERT nous dit qu'il ne faut pas faire des recueils de bonnes intentions. Je suis d'accord qu'il ne faut pas rester là, mais il faut définir de que nous voulons et où nous voulons aller. Il faut avoir les pieds sur terre et réaliser une organisation syndicale solide. Je remercie à ce sujet les camarades qui ont apporté des suggestions.

à JOLIVET pour la participation financière de la Fédération - au sujet des réunions des sections d'entreprises dans les usines distantes les unes des autres.

Ce point est à étudier par le B.F., c'est un problème purement financier et nous avons un budget assez limité.

- Réimpression de la convention collective des Textiles artificiels

Ce sujet a été déjà étudié par le B.F., mais il sera difficile de placer plus de 200 conventions ( 16.000 travailleurs pour cette branche). Cette question reste néanmoins à résoudre.

à J.M. SORY au sujet des avantages spéciaux aux syndiqués.-

Il faut réfléchir ensemble pour approfondir cette question.

à Adrien VERKINDERE & Simone CONSTANT sur la contribution professionnelle

C'est une idée à creuser, mais qui n'est pas assez mûre au sein du mouvement pour prendre maintenant position sur ce problème.

Marie DUVERNAY demande la mise en place d'un permanent fédéral  
Une action en vue d'une Fédération d'industrie, de coordonner l'action revendicative. Nous sommes bien d'accord sur tous ces points.

Elle demande également de mettre en place des sections d'entreprises des collecteurs, la formation syndicale des militants.

- En résumé, nous répétons que nous sommes d'accord sur les buts et les objectifs à atteindre et c'est l'essentiel. Quant à la définition des moyens, la résolution générale et le vote que vous ferez sur le rapport d'orientation contribueront à dégager la ligne que la Fédération doit suivre au cours des prochaines années .

On procède au vote sur le rapport d'orientation -

RESULTATS : sur 266 votants : 122 POUR  
144 CONTRE

000

A lieu, ensuite l'élection du nouveau BUREAU FEDERAL.

Les commissions se réunissent pendant le dépouillement.

..../....

SAMEDI 28 MAI 1960.-

Après réunion du nouveau Bureau Fédéral, la séance est ouverte à 10 H. 30 et débute par la lecture des résultats de l'élection du Bureau Fédéral.

FRATTINI donne les résultats :

RYON Gilbert	256	Voix	COUDRAY Gilbert	170	Voix
STEGER Antoinette	256	"	GIRAUDET Marie	165	"
BLATTES Achilles	254	"	KRUMNOW Frédo	151	"
BUTET Anna	245	"	HUG Daniel	148	"
VAUTHIER Pierre	245	"	ABRIAL Andrée	147	"
TRESCH Jean-Pierre	237	"	GARBIN Antoine	146	"
FRATTINI Jean	236	"	EYMARD-DUVERNAY Marie	144	"
HINGRE Noel	198	"			

- Daniel HUG est désigné comme permanent.

-----oo-----

Résultats des commissions -

Présentation de la motion de propagande et de formation, ainsi que la motion sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

On présente ensuite les projets et additifs à la résolution générale les motions internes dont celle du Haut-Rhin demandant la dénonciation immédiate des accords du 9 Juin 1953.

- Après une suspension de séance pour permettre aux congressistes de réfléchir sur les projets présentés; les discussions s'engagent sur la Résolution Générale :

Me BERGEMER de Troyes demande d'ajouter :

- les délégués mandatent la Fédération à poursuivre son action notamment pour le non paiement des 5 jours fériés sans récupération

Marie DUVERNAY demande une modification de forme.

Ces deux modifications sont adoptées.

VANHOVE De Roubaix-Tourcoing -

Le projet de résolution tel qu'il est aujourd'hui ne nous convient nullement.

La Fédération Textile C.F.T.C. n'est plus dans la ligne syndicale; elle prend des options politiques comme la Confédération.

Les accords du 9 Juin ne gênent pas à Roubaix-Tourcoing. Dans leur localité ils sont capables d'avoir des accords qui dépassent ceux de la Fédération.

Nous sommes attristés de voir la route que la Fédération vient de prendre.

.../...

Si nous parlons de l'Algérie dans ce projet, il faut en parler non seulement pour des raisons économiques, mais pour des raisons humaines. On en parle ou on n'en parle pas. Cela risque de vous conduire demain à discuter de n'importe quel autre problème et vous sortirez de la vie professionnelle.

Si la Fédération dans l'année à venir ne poursuit pas une politique professionnelle pure, si elle décide de dénoncer les accords du 9 Juin, les syndicats de Roubaix-Tourcoing ne la suivront pas car la Fédération ne nous intéressera plus.

Si vous voulez une Fédération forte, vous ne l'aurez plus, vous aurez réussi à la démolir. Le Nord avec ces 40 % d'adhérents à la Fédération textile est capable de se défendre dans les branches dont vous n'êtes plus qualifiés vous-mêmes à la Fédération.

A l'avenir, nous sommes contre tout ce qui est politique, parce que cela démolit le Syndicalisme. Après les prises de position politiques de la C.F.T.C. chaque fois on a enregistré des démissions,

Il recommande la réflexion aux congressistes avant de s'engager dans une nouvelle voie.

Jacqueline VANDAMME Corrige les affirmations de VANHOVE au sujet des déclarations de celui-ci, qui mandaté par Roubaix-Tourcoing parle souvent du Nord. Elle souligne que Lille n'est pas obligé de suivre les directives de Roubaix-Tourcoing.

André VERLINDERE intervient pour trouver une solution au problème des accords du 9 Juin.

" Quant à moi, les accords du 9 Juin restent une bonne chose et s'il fallait se prononcer pour une dénonciation, je dirais non. Il faut prendre une position constructive; et s'il fallait se prononcer pour une modification de ces accords, car comme la convention collective ou d'autres accords, ils s'usent, je dirais qu'il faut l'envisager.

" Je souligne deux points intéressants dans la motion du Haut-Rhin le reste allant à l'encontre de mes convictions; il s'agit :

- de la constitution d'un fonds d'organisation professionnelle,
- et de la création du conseil de gestion.  
( tout en faisant une restriction au sujet de l'Etat).

Je serais d'accord pour apporter mon vote à ce sujet. Nous considérons donc, que les accords du 9 Juin ont été une bonne chose, et qu'il faut préparer un travail positif pour une nouvelle étape.

Il fait une motion de synthèse dans ce sens, en prenant les additifs et les motions présentées.

Gilbert RYON Signale que son intervention va dans le même sens que celle de Verkindère.

Il appelle à la réflexion en précisant que la forme d'action menée par la Fédération a donné certains résultats et que nous n'avons pas la certitude que nous possédons des moyens de réaliser mieux d'une autre façon.

.../...

Roger AMET de DARNIEULLES

voudrait ajouter à la résolution générale au sujet des accords du 9 Juin :

" Constatent également que dans les entreprises de nombreuses régions, les rapports entre la direction et les travailleurs ne se sont pas améliorés, et qu'à si les accords du 9 Juin demandent de travailler ensemble, aucune responsabilité ni garantie supplémentaire n'ont été accordées aux délégués.

- Dans la motion du Haut(Rhin) il voudrait supprimer les mots "impératif" et "immédiatement" en ce qui concerne la dénonciation des accords et que la proposition d'une convention économique soit faite en même temps que la dénonciation.

Benoît MAYOUD au sujet des accords du 9 Juin ;

- Remercie de l'intervention de Verkindère car le syndicat de Lyon avait étudié un peu la même chose.

Souligne également comme l'a fait AMET qu'il serait très dangereux de dénoncer sans rien mettre à la place. D'autre part les accords du 9 Juin comportent des représentants notamment Cadres et Employés C.F.T.C. au Comité Paritaire Permanent de la Fédération Générale. Supposez que cette catégorie ne dénonce pas ces accords! Notre position est une position de Fédération Ouvrière, la Fédération Générale n'étant pas encore sur pied.

François DECORNET de Roubaix -

Rejette en ce qui le concerne une accusation faite par plusieurs intervenants au sujet de la décision du dernier congrès de Bierville de voir dénoncer les accords du 9 Juin, si certaines conditions n'étaient pas remplies. Parmi les anciens membres du B.F., il y avait une certaine majorité de camarades, aujourd'hui presque tous réélus, qui auraient pu dénoncer ces accords. Ils n'ont pas osé ou voulu se prononcer.

Il défend cette politique du 9 Juin et demande au congrès de donner mandat au nouveau Bureau Fédéral de la poursuivre.

Il parle notamment de "La libre entreprise" et de la contradiction complète avec la ligne C.F.T.C. définie par la "Planification démocratique". C'est implicitement admettre que le rapport sur la planification tend à supprimer toutes possibilités de libre entreprise sur le plan économique et juridique. Le rapport Declerc va-t-il aussi loin. Le Syndicat de Roubaix-Tourcoing a eu à faire de graves reproches à ce rapport Declerc à cet égard, c'est pour cela qu'au dernier congrès confédéral ils n'ont pas pu voter.

KRUMNOW en s'élevant contre les termes "Libre entreprise" n'a pas parlé de leurs contextes qui mettait cette libre entreprise au service de la communauté. Il dit que les accords n'ont rien empêché. RYON lui a rétorqué hier, que si les crises textiles survenaient on ne pouvait tout de même pas en rendre responsable les accords! Ce que KRUMNOW, c'est les efforts entrepris dans le cadre des accords du 9 Juin pour limiter la répercussion de ces crises sur l'ensemble des travailleurs.

Je me demande si dans l'esprit de certains d'entre vous, ces accords ne sont pas condamnables dans leur principe, parce que justement ils instituent une forme de collaboration jugée périmee et même néfaste.

.../...

Je comprends que ceux qui veulent supprimer le 4ème C de notre C.P.T.C. désirent voir s'instaurer une forme d'économie qui soit purement et simplement socialiste, même si on lui adjoint l'épithète "démocratique"

Alors, il faut à voir où l'on veut aller ?

Nous affirmons que nous voulons avant tout voir conserver dans ce pays un syndicalisme chrétien et de voir se maintenir une forme d'économie pour l'homme et par l'homme qui pourvoit à ses besoins culturels, moraux spirituels, ce qui suppose le respect de ses droits et de ses libertés essentielles.

Nous pensons que le 9 Juin est une étape dans la construction d'une économie nouvelle, qui soit au service de l'homme consommateur dans le respect intégral de l'homme producteur.

- La discussion se poursuit d'abord par Mme BERGEMER, puis par KRUMNOW, FRANCOIS, André VERKINDERE et RYON.

- Suspension de séance pour mettre noir sur blanc les deux additifs en présence à la résolution générale.

- Discussion avant le vote de l'annexe à la résolution générale. -

Deux textes sont en présence :

1°) présenté par le Haut(Rhin)

2°) Celui présenté par l'ancien B.F. ( remanié en fonction des discussions et présenté par RYON & VERKINDERE).

Ce dernier après avoir pris connaissance du texte de synthèse présenté, précise que son syndicat est d'accord sur l'esprit de ce texte qui implique une extension sur le plan économique de cet accord, notamment par la création d'un fonds professionnel et la création d'un conseil de gestion.

Il n'en maintient pas moins son opposition au texte de la résolution générale notamment en ce qui concerne les prises de positions politiques et ne votera que sur cet additif à inclure dans la résolution générale.

Il donne à l'additif proposé par RYON une acceptation qui ne comporte pas implicitement l'abandon de la politique du 9 juin au cas où le nouveau protocole qui intervendrait entre l'Union Textile et les diverses organisations ne pourrait être étendu du sens de l'extension donnée aux conventions collectives. Il peut y avoir des doutes sur les possibilités légales qui existent à cet égard. Un échec ne doit pas être une raison pour dire que le congrès a implicitement dénoncé les accords du 9 Juin.

-----oOo-----

RESULTATS DU VOTE SUR LA RESOLUTION GENERALE. -

( dont était exclu le passage sur les accords du 9 Juin)

Sur 266 votants : 203 POUR  
63 CONTRE ACCEPTEE

Le Haut-Rhin propose le vote sur le passage concernant les accords du 9 Juin en annexe à la résolution générale .

Il est accepté par 143 Voix contre 123

.../...

- Discussion sur la première résolution interne avant le vote :

Jacqueline VANDAMME demande une synthèse entre la résolution de Roanne et celle de l'ancien B.F.

Denise TARDY demande de dire Fédération d'industrie au lieu de Fédération Générale.

François DECORNET se rallie à la résolution présentée par l'ancien B.F.

- Première résolution interne qui est une synthèse de celle présentée par l'ancien B.F. et celle des syndicats de Roanne.

Vote à mains levées : 10 Contre pas d'abstention

Elle est donc ACCEPTEE.-

- Deuxième résolution interne présentée par le Haut-Rhin invitant les organisations C.G.T. - F.O. et C.G.C. à agir ensemble.

ADOPTEE par 161 Voix POUR  
105 " CONTRE

Le Syndicat D'Armentières présente un amendement ajouté après la 2ème résolution interne, au sujet de l'unité d'action avec la C.G.T.

Résultats du Vote : sur 266 votants 146 POUR  
107 CONTRE  
13 NULS

Cet amendement est donc ACCEPTE.

KRUMNOW déclare que le Haut-Rhin maintient sa motion interne, afin que ce qu'on demande au Bureau Fédéral au sujet de la convention économique à étudier, soit précisé.

Résultats du Vote sur la motion interne du Haut-Rhin -

Sur 266 votants : 88 Voix POUR 35 Bulletins Blancs  
123 " CONTRE 20 Abstentions

Cette motion est donc REFUSEE.-

N.B. - { Ici doit prendre place l'exposé de KRUMNOW du syndicat du  
Haut-Rhin sur l'expérience T.C.T.  
{ Nous vous informons que cette expérience paraîtra dans le  
prochain numéro d'Inter-Textiles. }

Et nous en arrivons aux discours de clôture.-

Gilbert POINSET - Représentant de la Fédération des Employés C.F.T.C.

Il nous apporte le salut de sa Fédération.

Signale qu'il a suivi avec beaucoup d'intérêt les travaux de ce congrès durant lequel on a beaucoup discuté.

Il estime que si l'expérience T.C.T. avait été présentée au début, beaucoup de choses seraient clarifiées.

Il poursuit : "Vous avez pris des options différentes et même . . . parfois contradictoires. Il nous appartiendra au sein de la section Textil de la Fédération des Employés de voir la position à adopter.

Il signale qu'ils avaient déjà écrit à la Fédération Ouvrière en leur disant qu'il était difficile de prendre une position sur la question de la Fédération Générale sans que les Cadres et nous-mêmes soyons consultés.- " Nous avons des options différentes en ce qui concerne la politique à suivre et il serait paradoxal que la Fédération Ouvrière ayant voté pour la dénonciation des accords du 9 Juin la Fédération Générale les poursuive."-

des E.T.A.M.

La section Textile/réunie le 7 Mai considère en ce qui la concerne comme toujours valables les statuts de la Fédération Générale adoptés lors du congrès constitutif du 30 Novembre 1957. Si certaines modifications sont envisagées, notamment un élargissement du conseil, il demande que la répartition actuelle soit maintenue, à savoir :

3/6 Ouvriers - 2/6 Employés - 1/6 Cadres.

Le rejet du rapport d'orientation sur les lignes générales duquel nous étions d'accord, nous oblige à revoir nos positions à la lumière des nouvelles orientations prises par la Fédération Ouvrière.

Si nos camarades de T.C.T. ont largement dépassé ce qui était prévu dans le cadre du 9 Juin, j'espère que le fait d'abandonner cette politique n'handicapera pas trop les camarades qui se trouvent dans des régions moins structurées.

C'est beau de rejeter un outil de travail, mais il faut dire avec quoi on entend travailler.

Il insiste sur le fait que le sigle de notre C.F.T.C. ne doit pas être allégé.

L'audience internationale acquise par notre mouvement est basée sur autre chose que le matérialisme athée.

Nous ne rejetons pas pour cela toute idée d'évolution. Nous croyons qu'il faut modifier la gestion économique de la Société, nous devons tendre vers une gestion paritaire de la profession qui donnera petit à petit aux travailleurs, le moyen d'acquérir les connaissances nécessaires pour leur permettre d'orienter l'économie en fonction des besoins, de combattre le patronat sur son propre terrain et de mettre l'économie au service des travailleurs et non du profit.

Georges LEVARD - Secrétaire Général de la C. F. T. C.

" Je suis heureux de retrouver la Fédération Textile, connue au congrès de Roanne.

Il aborde quelques uns des problèmes de ce congrès -

Ce qui vous a divisé, ce n'est pas quelque chose de vil, c'est au contraire de souci vif de chercher dans une période inquiète et difficile les meilleures méthodes d'action, les moyens de protéger les travailleurs, il constate la qualité des interventions, la noblesse des préoccupations de l'ensemble des congressistes.

" Je voudrais essayer et c'est là peut être mon rôle de secrétaire général de la C.F.T.C., de donner quelques explications.

" Le rapport d'activité de mon vieux camarade MAYOUD a si justement évoqué les évènements de Mai 1958. N'est-il pas évident que si les suites de Mai 1958 n'avaient pas été ce qu'elles ont été, il n'y aurait pas aujourd'hui de congrès textile C.I.T.C. à Mulhouse, car les hommes d'Algérie de Mai 1958, avaient autre le projet de changer la IVème République, celui de faire un mouvement unique de la jeunesse, et d'organisation unique des travailleurs.

Il est davantage dans la responsabilité d'une Confédération de Travailleurs de savoir comment pourra continuer de s'exercer l'action dans le cadre général, étant bien entendu qu'une Fédération doit rester unie à sa Confédération.

" Dans une période troublée pour notre pays et pour l'ensemble du monde, ce serait une sorte de démission de ne pas s'occuper pour une organisation syndicale majeure, des caractéristiques générales du cadre même institutionnel de la nation dans laquelle vit cette organisation syndicale.

Je voudrais dire à nos camarades inquiets des positions prises par la C.F.T.C., qu'un syndicalisme complet doit avoir une vision complète des évènements de ce qui peut modifier en bien ou en mal les conditions mêmes d'exercice de son mandat.

Et, nous avons le devoir de dire, pas essentiellement pour des raisons économiques, mais pour des raisons humaines et fondamentales de civilisation, que la question de l'Algérie est une question éminamment préoccupante et qu'il faut la résoudre au plus tôt et au mieux.

Pour nous, qu'est-ce à dire ? Sinon que se réalise dans les faits la politique ratifiée par le Parlement et l'ensemble du pays, celle du discours du 16 Septembre.

Autant, j'affirme que nous devons nous intégrer au cadre général, au mode de fonctionnement des institutions de la nation, autant je dois insister sur le fait que le terrain qui est le nôtre, c'est celui des réalités économiques et sociales, et que nous devons nous attacher à les résoudre.

Pour nous, il n'y aura pas de paix tant qu'une organisation de l'économie n'aura pas permis de limiter le capital à un rôle de serviteur de l'économie et non pas de maître.

.../...

C'est dans toutes ses formes que la capitalisme doit être combattu par un syndicalisme clairvoyant.

Il n'y a pas que le capitalisme privé, le capitalisme libéral mais il y a le capitalisme d'Etat qui écrase des masses de travailleurs dans d'autres pays.

Ce qui fait la grandeur et la beauté d'un syndicalisme tel que le nôtre, c'est qu'il n'a pas de visière, c'est que nous avons les yeux ouverts largement sur le monde et que nous voyons tout ce qui par le monde en tant que système économique ou politique peut aller à l'encontre d'une véritable libération des travailleurs.

Nous devons développer un système de solidarité et dans des industries comme le Textile qui sont soumises aux variations et aux aléas de la conjoncture des efforts de prévision et d'organisation sont absolument indispensables et par conséquent un effort d'économie organisé de planification. Là encore nous voulons que ces efforts se déroulent dans le respect de la démocratie et de la liberté et c'est cela la tâche difficile à laquelle nous sommes attachés.

Il rappelle la révolte des Canuts Lyonnais et la cause de cette révolte, pour souligner que depuis plus d'un siècle il y a une volonté d'émancipation et de progrès de la condition ouvrière.

Si nous voulons que l'économie soit au service de l'homme encore faut-il que les convictions des syndiqués, que les principes sur lesquels s'appuient les organisations syndicales mettent effectivement au-dessus de toutes les contingences matérielles et politiques le souci de la dignité des travailleurs, le souci de leur libération, le souci de leur garantir une liberté effective, c'est à dire leur donnant des droits et des responsabilités.

C'est tout cela qui résume la philosophie profonde , la raison essentielle des principes C.F.T.C.

Que votre congrès qui a été un congrès de discussions très sévères et très sérieuses, se poursuive par un effort de réflexion de précision dans les idées, que ce congrès marque une étape de votre Fédération, mais une étape dans le travail uni pour un meilleur avenir pour que dans le cadre d'une C.F.T.C. indispensable au monde du travail se poursuive sans cesse notre effort d'émancipation ouvrière.

-o-o-o-o-o-o-

Prosper VAN WESMAEL. -- Président de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des Travailleurs du Textile et du Vêtement.-

Exprime les salutations fraternelles de la part de nos camarades Belges, Allemands, Autrichiens, Hollandais, d'Amérique Latine et de l'Asie, bref de tous ceux affiliés à notre Internationale.

Ce congrès est important pour le syndicalisme français dont vous êtes un des éléments les plus dynamiques. Il est également important sur le plan international, parce qu'il est à la base de l'orientation et du dynamisme de notre action internationale.

.../...

Il parle de la nécessité d'une coopération fraternelle entre tous les travailleurs du monde.

Combien il est nécessaire pour les pays progressistes qui s'avancent au fur et à mesure dans les progrès sociaux, de voir s'établir et se répandre autour d'eux et surtout dans les pays concurrents les mêmes évolutions, les mêmes tendances et les mêmes progrès.

Les écarts qui existent entre le niveau de vie des pays européens et ceux du continent Asiatique et Africain, sans parler des pays de l'Amérique Latine doivent être comblés.

En effet, sont-ils un frein à nos propres progrès ou constituent-ils une menace constante pour la paix et pour tout ce que nous avons gagné jusqu'ici.

Nous nous trouvons devant des problèmes immenses qui risquent de nous dépasser si nous manquons d'énergie, d'audace et de sagesse.

Il aborde le sujet du marché commun - en manifestant sa satisfaction pour cette réalisation qui crée un cadre économique dans lequel il sera possible de travailler au progrès social. Ce sera à nous syndicalistes de mener une action parallèle dans tous les pays du marché commun. C'est pourquoi les syndicats européens doivent se mettre d'accord au plus vite sur un programme de revendications.

C'est pourquoi notre Fédération Internationale va sous peu énoncer un programme européen. Il faudra y réfléchir. C'est nous qui devons faire une Europe prospère pour les travailleurs, nous en avons le cadre et la possibilité.

Le monde a longtemps été dirigé par les forces capitalistes mais depuis un certain temps, ce sont les forces démocratiques les travailleurs qui orientent l'évolution du monde. Ce travail est loin d'être terminé. L'Europe et le monde de demain sont plein d'inconnus, mais les syndicalistes ne se sont jamais laissés effrayer par les inconnus.

Reprendons devant cette lourde tâche, les armes de nos ancêtres, de nos pionniers syndicalistes :

- La conviction
- La fermeté
- Le courage.

Mais gardons bien dans l'esprit que si ce n'est pas les syndicalistes qui font l'Europe et le monde de demain, cette Europe et ce monde dont nous rêvons ne se feront jamais.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

FRATTINI Jean en tant que Président de la Fédération Textile fait un discours de clôture.

Ce congrès a été mouvementé par son vote pour le nouveau Bureau Fédéral et pour l'orientation nouvelle à suivre pour les années à venir.

....

Au nouveau Bureau Fédéral on trouve 9 nouveaux membres. La brutalité et la sécheresse du vote secret a évincé plusieurs militants qui depuis de nombreuses années se sont dévoués au service de notre Fédération Textile.

Je pense particulièrement à notre camarade Benoît MAYOUD qui milite depuis bien avant la guerre et j'estime sincèrement que tous les congressistes présents quels qu'ils soient doivent reconnaître le travail énorme qui a été assuré par notre camarade surtout pendant les dernières années durant lesquelles il n'y avait plus de permanent et de le remercier pour son action en faveur de tous les travailleurs du Textile.

L'orientation de la Fédération est aujourd'hui à un tournant important, une majorité de camarades a estimé que la politique suivie depuis 7 ans n'avait jamais été valable ou ne l'était plus parce que sur le plan économique et d'octroi des responsabilités, les résultats obtenus sont nettement insuffisants.

Si certains camarades ne sont pas d'accord sur la dénonciation des accords du 9 Juin 1953, ils préféreraient les remplacer progressivement par une convention économique et sur ce dernier point ils rejoignent une partie du programme de la nouvelle majorité fédérale ce qui permettra il semble dans les deux années à venir de s'accorder sur des points précis.

Hier et aujourd'hui plusieurs militants ont exprimé leur amertume de voir une région importante n'être plus représentée au B.F. et ont menacé la Fédération d'une scission si les actions de la Fédération ne leur plaisaient plus. Je leur demande et j'en suis sûr ils le feront, d'accepter le jeu des votes démocratiques, même si quelquefois il paraît injuste et de leur rappeler que depuis 7 ans, certaines régions ont toujours combattu la politique fédérale sans pour autant sortir de la Fédération.

Le nouveau Bureau Fédéral se trouve devant une tâche importante dans deux ans nous nous retrouverons et le jeu démocratique jouera à nouveau.

Chers camarades, tous les militants ont un même but, défendre leurs camarades ouvriers, leur assurer les conditions de travail et de vie conformes à leur dignité humaine, leur permettre de vivre en homme libre et responsable, c'est à dire d'avoir des responsabilités à tous les échelons, parce que nous pensons que les travailleurs n'ont pas seulement des bras pour travailler, un corps à nourrir, mais également une intelligence.

Si d'une localité à l'autre ou d'une région à l'autre les formes d'action changent, partout la C.F.T.C. actuellement progresse et cela grâce à la valeur de ses militants, à la formation qu'ils s'imposent souvent en faisant des sacrifices financiers et familiaux importants et également grâce au sérieux de son organisation.

Je remercie tous les militants pour leur présence ici pour leur travail pendant ces trois jours et j'invite tous les travailleurs du textile à comprendre l'absolue nécessité de rejoindre les syndicats textiles C.F.T.C. pour obtenir un entière libération vis à vis de toutes les formes d'oppression et d'exploitation.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS CHRETIENS DU TEXTILE C.F.T.C.

R E S O L U T I O N     G E N E R A L E

Les délégués des syndicats textiles C.F.T.C. réunis à MULHOUSE les 26, 27 et 28 mai 1960 pour le 32ème Congrès de la Fédération Française des Syndicats C.F.T.C. du Textile,

CONSCIENTS des problèmes posés aux hommes de notre époque par :

- l'évolution extrêmement rapide des techniques de production,
- l'existence de pays riches et de pays sous-développés,
- le renforcement du capitalisme et notamment du patronat textile attaché à des priviléges, faisant supporter aux travailleurs, le poids de son incapacité à organiser la profession pour pallier les crises économiques,
- un dirigisme sur les salaires qui s'est manifesté notamment par les vives réactions du Ministre des Finances lors de la signature de l'Accord d'avril 1959, tandis que subsiste la liberté pour les prix et les profits et que sont sauvegardés notamment les priviléges des bouilleurs de cru,
- le transfert du revenu national vers les gros possédants qui réduit les salariés en général et les salariés du textile en particulier, à une situation de plus en plus difficile,
- les mesures sociales qui tendent à éloigner les travailleurs de toute participation aux responsabilités, Conseil Économique et social, conseil d'administration des caisses de sécurité sociale, Assedic, etc....
- le renforcement de l'exécutif et la mise à l'écart systématique des instances démocratiques par lesquelles l'opinion publique peut s'exprimer,
- la poursuite de la guerre d'Algérie, malgré les promesses de paix faites par le Gouvernement, fait peser une menace permanente sur les institutions démocratiques et paralyse le développement économique de notre pays.

Les délégués, alarmés des charges écrasantes imposées par les dépenses imprudentes : bombes atomiques françaises, course aux armements, mettant en péril la paix du monde,

CONSTATENT que ces charges pèsent lourdement sur le niveau de vie des travailleurs français,

AFFIRMENT l'urgente nécessité d'orienter tous les efforts de la nation à une organisation rationnelle de l'économie, en fonction des besoins et non des profits.

Poursuivant les recherches de la Confédération contenues dans le rapport DECLERCQ pour une planification démocratique,

ILS PRÉCONISENT :

- La définition des grandes options économiques par les Pouvoirs Publics et les représentants des intérêts généraux du pays, en partant d'un inventaire des besoins humains, et la définition de la place réservée à l'Industrie du textile dans l'économie nationale, compte tenu de l'évolution du monde et après consultation des intéressés,
- l'élaboration et l'application d'un plan de réforme dans le secteur de la distribution tendant à la réduction des marges bénéficiaires et des frais de distribution et tendant également à empêcher l'aspect spéculatif de la distribution qui constitue une des causes principales des crises textiles.

ILS DEMANDENT :

- Le respect des institutions démocratiques permettant aux travailleurs de s'exprimer et d'agir dans tous les domaines sociaux, économiques et politiques, et tout particulièrement dans le domaine de la Sécurité Sociale,
- l'ouverture des négociations pour le cessez-le-feu en Algérie entre ceux qui se battent ;
- et des garanties d'application loyale de l'autodétermination.

ILS APPELLENT les travailleurs du textile à s'associer à toutes les actions menées dans ce domaine, dans le cadre de l'action confédérale, notamment au cours de la semaine du 29 mai ou 4 juin.

ILS RAPPELLENT l'engagement de la C.F.T.C. de répondre par la grève générale à toute tentative de coup de force fasciste et s'y associent pleinement.

Ayant fait ensemble le bilan des dernières années d'action professionnelle, les délégués considèrent que si cette action a apporté certains résultats, notamment :

- Majorations régulières des salaires,
- Paiement de 5 jours fériés,
- Institution de la retraite complémentaire pour tous.

Et, dans certaines régions :

- Arrêt payé pour les équipes,
- Règlementation des conditions de travail des ouvriers d'entretien,

- Indemnisation du chômage partiel,
- Formation des délégués pendant les heures de travail,

Ces résultats sont insuffisants.

Ayant procédé à l'examen du bilan de l'apport économique de 7 années d'expérience dans le cadre des accords du 9 juin 1953,

ILS CONSTATENT qu'aucune transformation effective ne s'est produite, ni dans les structures, ni dans les esprits : Notamment dans les entreprises de nombreuses régions, les rapports entre les travailleurs et la Direction ne se sont pas améliorés, et, que si les accords du 9 juin demandent de travailler ensemble, aucune responsabilité ni garantie supplémentaires n'ont été accordées aux délégués et aux organisations syndicales,

ESTIMENT que lesdits accords n'ont plus de raisons valables d'être poursuivis,

DECIDENT la dénonciation des accords du 9 juin 1953 et MANDATENT le Bureau Fédéral pour étudier un projet économique dans le cadre de la planification démocratique.

Les délégués MANDATENT la Fédération pour poursuivre son action en vue de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs du textile, notamment par :

- la révision de la Convention Collective,
- l'obtention d'un salaire mensuel garanti,
- l'institution d'une double échelle mobile des salaires basée sur les prix et sur la productivité,
- la révision des coefficients, pour tenir compte des changements intervenus dans les postes de travail depuis 1945,
- la suppression des abattements de zones de salaires,
- la non récupération des jours fériés payés,
- la reconnaissance des sections d'entreprises et des délégués syndicaux.

FELICITENT les travailleurs du textile engagés dans l'action syndicale revendicative pour le rétablissement du pouvoir d'achat et APPELLENT les travailleurs à rejoindre nombreux les syndicats textiles C.F.T.C. pour une action syndicale puissante et permanente, capable d'obtenir les meilleures conditions d'existence.

:-:-:-:-:-:-:-:-

INTER-TEXTILE  
n°3 - Avril -  
Mai - Juin  
1960

# DANS LES RÉGIONS

(3)

## Loire

UN PATRON CONDAMNÉ POUR RENVOI ABUSIF D'UN OUVRIER AYANT DEMANDÉ A SUIVRE  
LES COURS A BIERVILLE. -

Le 30 octobre, notre Camarade André DENIS, ouvrier tisseur à la maison VOLLE, tissage à MACHEZAL (Loire), adressait à son patron une demande régulière de "Congés Education" pour participer à la session Textile-Vêtement de Bierville du 30 novembre au 6 Décembre 1958.

La demande avait été faite conformément à la loi du 23 juillet 1957 dans le délai de 30 jours et selon la formule-type de congé, au bas de laquelle l'employeur doit apposer sa signature pour acceptation.

Le 3 novembre, DENIS demandait sa feuille d'acceptation. Le patron répondit qu'elle n'était pas prête.

Le 7 novembre, nouvelle demande ..... le patron répond qu'il lui remettra dans la soirée mais qu'en même temps, il lui fera une lettre recommandée comme quoi il le "fout à la porte".

Ce qui fut fait, en effet, avec comme motif ..... : insuffisance professionnelle .....

Dans l'instance engagée par DENIS contre son patron, l'Union Départementale C.F.T.C. de la Loire est intervenue, et voici le jugement rendu le 26 février 1960 par le Conseil des Prud'hommes de ROANNE :

"Attendu que DENIS a été engagé le 25 mars 1958 aux Ets VOLLE comme ouvrier tisseur,

"Attendu que DENIS avait auparavant travaillé comme tisseur également chez "le père VOLLE, de Décembre 1956 à Février 1958 et que les Ets B. VOLLE ne pouvaient méconnaître la valeur professionnelle de DENIS,

"Attendu que DENIS a demandé régulièrement le 30 octobre 1958 un "Congé-Education" pour effectuer du 30 novembre au 6 décembre 1958 un stage syndical de 8 jours à Bierville en application de la loi du 23 juillet 1957,

"Attendu qu'aux termes de l'article 2 de la susdite loi, le bénéfice du "Congé-Education est de droit et que l'employeur est tenu de l'accorder, "sauf dans des cas prévus et motivés,

"Attendu que DENIS a dû insister à plusieurs reprises pour obtenir la signature de la formule type de la demande de "Congé-Education,

"Attendu que le 7 novembre seulement elle a régularisé cette demande en "l'accompagnant d'un avis de congédiement,

"Attendu que le congédiement survenu dans ces conditions prend un caractère "abusif,

"Attendu qu'aux termes de l'article II du Livre III du code du travail, les "syndicats professionnels peuvent, devant toutes les juridictions, exercer "tous les droits réservés à la partie civile, dans le cadre de la profession "qu'ils représentent,

"Attendu que l'Union Départementale des Syndicats de la Loire C.F.T.C. est "intervenue dans l'instance engagée par DENIS,

"Attendu d'autre part, que le caractère abusif du licenciement ne peut priver DENIS de son droit au préavis,

"Attendu que tout en donnant acte aux Ets B. VOLLE de son offre de 30.764 fr. "montant du salaire du mois de novembre, le Conseil ne peut retenir que la "demande d'une semaine restant due, soit 6.800 Fr. formulée par DENIS.

PAR CES MOTIFS,

Donne droit à la demande de DENIS,

Donne acte à l'Union Départementale des Syndicats C.F.T.C. de la Loire, de la recevabilité de son intervention,

y fait droit au fond,

Condamne les Ets B. VOLLE à payer à DENIS :

- à titre de complément de préavis .....	6.800 FR.
- à titre de dommages et intérêts .....	I20.000 "

TOTAL ..... I26.800

Les condamne aux entiers dépens liquidés à la somme de II N.F., en ce, non compris le coût de la grosse et de sa signification s'il y a lieu .

AINSI FAIT JUGE ET PRONONCE EN AUDIENCE PUBLIQUE

LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS

Le Secrétaire : BONPAIN

Le Président : PRECIAT

# Lille.

## DISPOSITIONS PRINCIPALES DE L'ACCP RD DU 10 MARS 1960 CONCERNANT L'APPRENTISSAGE OUVRIER DANS L'INDUSTRIE TEXTILE DE LA REGION LILLOISE

A partir du 31 Mars 1960, l'apprentissage des jeunes ouvriers devient obligatoire dans les firmes affiliées aux Syndicats Patronaux de la Filature de Coton, de la Toile, de la Filterie, du Jute, du Blanchiment et de la Teinture (à ne pas confondre avec Blanchisserie-Teinturerie-Dégraissage).

Ces firmes sont tenues d'assurer l'apprentissage des jeunes ayant au moment de l'embauchage, moins de 17 ans. Ils devront être inscrits dans un centre de Formation Générale. Les entreprises s'engagent à leur proposer de souscrire un contrat d'apprentissage.

L'apprentissage comporte un complément de Formation générale, et une formation technique. Il est organisé et contrôlé par le Conseil de Direction Tripartite du Groupement d'Apprentissage ( patrons, cadres ouvriers ).

FORMATION GENERALE. - Cette formation, dont les programmes devront être approuvés par l'Enseignement Technique, comportera au moins 500 heures d'Enseignement Général, Technologie, Education Physique, Enseignement Ménager, Débrouillage manuel, étalées sur un minimum de 6 mois.

FORMATION TECHNIQUE. - Cette formation pourra être réalisée dans l'entreprise ou en atelier école, mais toujours sous le contrôle du Conseil de Direction Tripartite du Groupement d'Apprentissage. Les objectifs suivants devront être poursuivis :

- orientation de chaque apprenti vers une spécialité adaptée à ses aptitudes
- formation technique progressive permettant à l'apprenti de s'adapter à son travail sans fatigue anormale.
- formation technique complète préparant l'apprenti à obtenir un certificat de spécialité délivré par la profession, sous le contrôle de l'Enseignement Technique.
- enseignement valable donné par du personnel qualifié.

Nous nous réjouissons d'être parvenus à la conclusion de cet accord. Depuis plusieurs années, les Organisations Ouvrières protestaient contre la défection de certaines entreprises à l'égard de l'apprentissage.

L'envoi des apprentis au Centre de Formation Générale perturbe l'Organisation de l'atelier, et à cause de cela, l'apprentissage était abandonné. Les jeunes du Textile, comme ceux des autres professions, ont besoin d'une formation professionnelle, afin de devenir des Travailleurs qualifiés. Ils ont besoin d'une Formation générale qui fasse d'eux des hommes et des femmes complets.

.../...

La profession a tout à gagner d'avoir à son service des personnes mieux formées. Pendant des années, les syndicalistes ont tenu ce langage ils se réjouissent d'avoir enfin été entendus.

Nous demandons à tous les militants et tous les délégués de veiller à l'application de cet accord. Nous demandons aux agents de Maîtrise et aux Cadres d'accepter les petits dérangements que son application va provoquer dans le travail. Ces petits ennuis seront ensuite largement compensés, parde que les Travailleurs seront mieux formés.

-----000-----

#### ACCORD DU 10 MARS 1960

Concernant les réunions d'information des membres titulaires des C.E.

Dans le cadre de l'accord national du 9 juin 1953, entre

- Le Syndicat Patronal Textile de LILLE, mandaté par

- Le Syndicats des Filateurs de Lin
- Le Syndicat des Filateurs de Coton
- La Section Lilloise du Syndicat Général de la Filterie Française
- La Chambre Syndicale de l'Industrie du Blanchiment et de la Teinture

d'une part

- La section Lilloise du Syndicat Général de l'Industrie du Jute

et d'autre part

les Organisations Syndicales de salariés, C.F.T.C., F.O., C.G.C.  
il a été convenu ce qui suit :

#### Art. I

Les membres titulaires des Comités d'entreprises sont autorisés à assister chaque mois à une réunion organisée à leur intention par le Syndicat qui a présenté leur candidature aux fonctions qu'ils occupent.

En cas d'empêchement du délégué titulaire, cette autorisation pourra être donnée à un suppléant de la même organisation syndicale.

#### Art II

Lorsque ces réunions ont lieu pendant les heures de travail un temps forfaitaire de 2H.I/2 couvrant à la fois les temps de route et de réunion, sera payé par l'employeur comme temps de travail effectif (c'est-à-dire au salaire moyen de l'intéressé, toutes primes comprises).

En cas de travail en équipe, les intéressés percevront au taux normal, sans majoration, la rémunération de ces 2H.I/2, en sus de leur salaire hebdomadaire, lorsque la réunion d'information aura

lieu en dehors de leurs heures de travail et pendant le temps de travail d'une autre équipe.

ART. III

Le temps forfaitaire prévu à l'article 2 sera déduit du crédit de 20 heures par mois alloué aux membres titulaires des C.E. pour exercice de leurs fonctions, et ce, jusqu'à l'épuisement du crédit.

ART. IV

Les intéressés devront fournir à leur employeur une attestation délivrée par leur syndicat, constatant leur présence effective à toute la réunion.

ART V

Les autorisations d'absence devront être demandées aux employeurs avec un préavis de 15 jours, afin que toutes dispositions puissent être prises pour que l'absence des intéressés apporte le minimum de gêne au bon fonctionnement de leur service.

ART. VI

Le présent accord est applicable pour un an, à dater du 31/3.60

Art. VII

Il sera déposé au Secrétariat du Conseil des Prud'hommes de LILLE.

ACCORD DU 10 MARS 60

Concernant les Congés Familiaux

ART. I

Il est accordé au personnel des entreprises textiles affiliées aux Syndicats Patronaux précités, ayant au moins un an de présence dans l'entreprise, les Congés suivants :

a) Décès

3 jours pour le décès d'une épouse ou d'un époux  
1 jour " d'un fils ou d'une fille  
1 jour " des parents (père ou mère) ou des beaux-parents du salarié (ce congé est porté à 2 jours, lorsque parents ou beaux-parents habitent avec le salarié)

b) Mariage

En cas de mariage d'un salarié, appartenant à une entreprise tenue par le présent accord, un congé de 3 jours lui sera accordé.

ART. II

Pour le personnel ouvrier, la rémunération des jours de congé fixés ci-dessus sera calculée sur un horaire forfaitaire de 8 heures, au taux du salaire horaire effectif moyen.

Pour le personnel ressortissant des annexes 4 et 5, aucune réduction d'appointements ne leur sera appliquée pour les congés autorisés.

ART. III - Le présent accord est applicable à partir du 31 Mars 1960

ART. IV - Il sera déposé au Secrétariat du Conseil des Prud'hommes de Lille.

QUE SE PASSE-T-IL  
DANS VOS  
REGIONS  
ET  
SYNDICATS  
?

LA FEDERATION  
NE PEUT LE SAVOIR  
QUE SI VOUS PRENEZ  
LE COURAGE DE L'EN INFORMER

# Roubaix-Tourcoing

ACCORD DU 3 JUIN 1955 CONCERNANT LES CONGES "DECES" ET "MARIAGES"

Article I - Dans le cadre des discussions qui ont abouti à la signature du 2ème Avenant du 25 janvier 1955 à l'accord du 21 avril 1951, concernant les compléments familiaux de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing, il a été convenu, à la demande des organisations syndicales de salariés, de fixer dans le présent accord établi sur le plan paritaire, la règlementation actuelle relative aux congés "Décès" et "Mariages", qui avait fait respectivement l'objet d'une initiative patronale en 1946 et 1949.

Article II - CONGES "DECES" - Trois jours d'absence payés sont accordés pour le décès d'un époux, d'une épouse ou d'un père, d'une mère, d'un enfant habitant encore chez ses parents, aux salariés qui travaillent dans les usines adhérentes au Syndicat Patronal Textile.

La rémunération de ces trois jours est égale au salaire qui aurait été perçu par l'intéressé s'il avait effectivement travaillé.

Ce congé doit être effectivement pris.

Article III - CONGES "MARIAGES" - En cas de mariage, un congé de trois jours est accordé aux conjoints qui travaillent dans des usines adhérentes au Syndicat Patronal Textile.

La rémunération de ces trois jours est égale au salaire qui aurait été perçu par l'intéressé s'il avait effectivement travaillé.

Ce congé doit être effectivement pris.

Article IV - De façon à alléger le taux de compensation générale, il est convenu de laisser à la charge des entreprises, individuellement, les sommes payées pour tous les congés "décès" et "mariages" pris à compter du 1er juillet 1955.

Fait à ROUBAIX, le 3 juin 1955

RÈGLEMENT DU SERVICE DE DÉFENSE  
JURIDIQUE DE LA C.F.T.C. DE ROUBAIX-TOURCOING

-----

Préambule. - La Défense Juridique est un des services réservé aux adhérents de l'U.L. de la C.F.T.C. de Roubaix-Tourcoing et environs. La défense juridique s'opère devant les Conseils de Prud'hommes. La Cour d'Appel et la Cour de Cassation, ainsi que devant les Commissions de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, et les Commissions Professionnelles de conciliation.

Article 1er. - Le service est entièrement gratuit et les frais de défense professionnelle sont pris en charge par l'Organisation Syndicale pour tous les adhérents ayant au moins un an de présence et 12 mois de cotisation au moment où s'ouvre le litige à défendre.

Article 2. - Avant un an de présence au syndicat, ou 6 mois, si un membre de la famille habitant sous le même toit est déjà syndiqué, la Défense en Justice pour les adhérents en cause est assurée sous certaines conditions, suivant qu'il s'agit d'une action directe auprès des Syndicats Patronaux ou des Employeurs, ou suivant qu'il s'agit de différends nécessitant une action judiciaire quelconque, ou une comparution devant les Commissions de Conciliation prévues par les Conventions Collectives.

Article 3. - S'il s'agit d'une action directe auprès des Organisations patronales et des employeurs, le syndiqué ayant moins d'un an de présence, devra laisser pour la Caisse du Syndicat au minimum 5 % du montant de la somme récupérée par l'action en sa faveur.

Article 4. - S'il s'agit d'une affaire dont la Défense a du être assurée auprès des Organismes de Conciliation ou auprès des Juridictions Prud'homales et autres, ou encore des Organismes de Contentieux de la Sécurité Sociale, le nouvel adhérent de moins d'un an devra supporter tous les frais de procédure et laisser pour la Caisse du Syndicat au minimum 10 % du montant de la somme récupérée en sa faveur.

Article 5. - Si l'action judiciaire n'a pas donné de résultat positif il ne sera réclamé que les frais engagés par la procédure.

Article 6. - Pour toutes les situations non prévues par les articles ci-dessus (ex : expertise, défense à un cas d'intérêt général etc...) Le Bureau de l'U.L. ou une commission mandatée à cet effet, sera chargé de l'examen des cas particuliers comme de l'application du présent règlement.

# Vosges -

## STATUTS DE LA CAISSE DE CHÔMAGE PARTIEL DE LA SOCIÉTÉ DES ETABLISSEMENTS LAEDERICH

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

### TITRE I -

#### BUT et CONSTITUTION.

Art. I - Il est fondé à partir du ..... , une association dite "Caisse de chômage du personnel de la Société des Ets L. DERICH" elle sera désignée ci-après en abrégé "CAISSE DE CHÔMAGE".

La Caisse de chômage a pour but, de verser dans la mesure de ses ressources, des indemnités à ses adhérents lorsqu'ils sont en état de chômage collectif partiel et involontaire par suite du manque de travail dûment constaté dans un ou plusieurs ateliers de la Société.

Elle a son siège à .....

#### ADHESION :

Art II - I<sup>o</sup>) Membres actuels des E.L.

La Caisse sera ouverte à tous les membres du personnel.

L'adhésion sera facultative, individuelle, toutefois ne seront pas admis le conjoint et enfants mineurs d'une personne qui aurait refusé d'adhérer à la Caisse et ceci non seulement à la formation de la Caisse mais également par la suite.

2<sup>o</sup>) Membres futurs des E.L.

a) ouvrier isolé, l'adhésion sera obligatoire pour tout nouveau membre du personnel entrant aux E.L. après l'entrée en fonction de la Caisse, à l'exception toutefois de :

b) Conjoint ou enfant mineur d'un membre du personnel qui aurait refusé d'adhérer à la Caisse antérieurement à la date de la création de celle-ci.

Tout nouvel embauché répondant aux conditions d'admission à la Caisse bénéficiera sans attente, des avantages que peut procurer la Caisse.

Un jeune homme qui n'aurait pas été inscrit à la Caisse avant son départ au régiment, au retour, ce dernier sera traité comme un nouvel embauché et considéré comme une unité de personnel isolé.

Il en sera de même pour les jeunes filles dès qu'elles auront atteint l'âge de 21 ans, à moins qu'elle se marient avant cet âge, auquel cas

elles suivraient le cas de leur mari.

#### ADHESION TARDIVE :

Tout membre du personnel qui n'aurait pas adhéré à la Caisse dès le début, ne pourra le faire par la suite que :

1°) soit en rachetant un nombre de cotisations égal aux cotisations que représente l'encaisse ramenée à l'unité de personnel, l'entreprise versant elle aussi, sa quote-part. Cette façon de procéder ne pouvant être envisagée qu'en période où tout chômage est absent.

2°) Soit en s'inscrivant et en versant pendant un certain nombre de mois sa cotisation jusqu'à ce que la parité soit atteinte avec la Caisse, le nouvel inscrit ne pouvant espérer alors toucher des prestations entre temps bien que cotisant, c'est seulement à partir du moment où il y aura équilibre entre son compte et celui de la Caisse, qu'il pourra prétendre bénéficié des versements de la Caisse.

Dans n'importe quel cas d'adhésion tardive, un droit d'entrée sera exigé, il sera perçu au profit de la Caisse, aux frais exclusifs de l'adhérent, il sera égal à 3 fois le montant de la cotisation ouvrière mensuelle pratiquée au moment de l'entrée à la Caisse, il sera à imputer au compte du nouvel adhérent et retenu seulement au moment où les premières prestations seront versées.

#### CAS D'UN MENAGE OU LE MARI N'est PAS APPELE A CHOMER :

Il a été dit que si toutefois le mari n'adhère pas à la Caisse, il sera refusé l'admission de sa femme. Dans le cas d'un ménage où le mari est à l'abri de tout chômage, si mari et femme cotisent et que seule la femme bénéficie du versement de prestations, le fait de cotiser n'aura pas été malgré tout, une mauvaise opération pour eux puisque le placement de cet argent aura été un placement à 166 %

L'adhésion à la Caisse de chômage implique obligatoirement de se conformer strictement aux présents statuts, ainsi qu'aux décisions du Comité de Gestion et notamment l'obligation de payer les cotisations.

### TITRE II

#### ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

##### ART 3

La Caisse de chômage est administrée par un Comité de gestion composé de :

- un délégué de la Direction de la Société des Ets LADDÉRICH, président de droit ou de son remplaçant désigné par lui en cas d'absences.

- de membres désignés par les adhérents à la Caisse de chômage, dans les différentes catégories professionnelles du personnel dont 3 obligatoirement du Comité d'Entreprise et répartis comme suit :

Cadre I Agent de maîtrise I Employé I Ouvriers 8

Art. 4

Le renouvellement des membres du Comité de Gestion a lieu tous les 2 ans, et à une date postérieure au renouvellement du C.E.

Peuvent seuls être membres du C.G., les adhérents de nationalité française ayant au moins 5 ans de présence ininterrompue à la Société des Ets LAEDERICH et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Les membres du C.G. sont indéfiniment rééligibles et les fonctions sont gratuites.

Art. 5

Le Comité nomme annuellement dans son sein au scrutin secret un bureau comprenant au moins, outre le délégué de la Direction de la Société président de droit, un vice président, un secrétaire, un trésorier.

- Le vice-président seconde le président dans l'exercice de ses fonctions
- Le secrétaire est chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions
- Le trésorier est chargé de seconder le président dans la gestion des fonds de la caisse de chômage.
- Le Comité fixe lui-même le cadre du présent règlement, ses modalités de fonctionnement.

Art 6

Le C.G. dispose des pouvoirs les plus étendus dans l'Administration de la Caisse de chômage sauf ce qui est au titre VI ci-après, pour la dissolution de la Caisse.

Il se réunit sur la convocation de son président, chaque fois que celui-ci le juge nécessaire ou quand 3 au moins de ses membres lui en font la demande par écrit. Tous les mouvements de fonds donneront lieu obligatoirement à des documents signés conjointement par le Président ou son délégué et par le Trésorier.

Art 7

L'administration de cette caisse : perception des cotisations, établissement des dossiers, versements des indemnités, est assuré par les employés de l'entreprise sous le contrôle du C.G.

TITRE III  
RESSOURCES

Art. 8

La Caisse de chômage est alimentée :

a) par les cotisations de ses adhérents fixées par le C.G. et dont le montant sera jusqu'à nouvelle décision du comité, égal à une heure de salaire du SMIG arrondi à la 1/2 dizaine supérieure par mois de travail (actuellement 150 F)

Les cotisations ouvrières cessent dès que l'horaire de travail de l'établissement est inférieur pour le mois considéré à 40 heures par semaine.

Les cotisations pourront être réduites ou suspendues par décision du C.G., lorsque les sommes en caisse atteindront un montant correspondant à l'indemnisation de 200 heures de chômage.

Elles seront maintenues dans ce cas pour les nouveaux adhérents tant qu'il n'y aura pas .... mois de versements.

b) Par une cotisation patronale représentant 70 % du versement total à la Caisse (actuellement part patronale 350 F.) L'ensemble des cotisations : part ouvrière 150 F. (30 %) + part patronale 350 F. (70 %) représentant un versement à la caisse de 500F. par mois par adhérent.

c) Par toutes subventions.

d) Par les intérêts des fonds placés, l'emploi des dits fonds devant être opéré conformément aux décisions du C.G.

#### Art 9

Le versement des cotisations des adhérents sera effectué par voie de retenue à la source, au moment du paiement des salaires.

L'absence totale ou partielle au cours du mois, quelle qu'en soit la cause, n'entraîne aucune diminution ou exemption de la cotisation.

### TITRE IV

#### DEPENSES

##### Art. I<sup>D</sup>

Les dépenses de la caisse de chômage sont constituées par :

- les paiements d'indemnités à ses adhérents en cas de chômage partiel collectif et involontaire, conformément à l'Art. suivant.

##### Art. II

#### DROITS AUX ALLOCATIONS

Les allocations sont versées à tout le personnel de l'entreprise ayant adhéré à la Caisse dans les conditions suivantes:

- a) - le salarié reste lié à l'employeur par contrat de travail
- b) - le salarié subit une perte de salaire du fait :

de la réduction de l'horaire de travail lorsque celui-ci est inférieur à 40 H. par semaine. Cette réduction d'horaire pouvant être la conséquence de :

Manque de matière première, de combustibles, de débouchés, d'un sinistre important.

c) l'autorisation d'ouverture d'un fond de chômage partiel par le Directeur Départemental de la Main d'Oeuvre (l'allocation de chômage E.L. étant un complément de l'allocation versée par l'Etat).

- La Caisse de chômage ne versera pas d'indemnité en cas de grève ou de lock-out.

- Le droit à l'indemnisation est ouvert à tous les adhérents ayant cotisé quand l'horaire par semaine sera inférieur à 40 heures

dès que la couverture de 200 heures de chômage sera assurée pour l'ensemble du personnel.

- Si le chômage se déclare avant cette couverture de 200 h. le droit à l'indemnisation ne commencera qu'en dessous de 36 H.

- Toutefois, pendant les premiers de fonctionnement de la Caisse de chômage, il ne pourra être distribué d'indemnité avant qu'un fond correspondant à 2 mois pleins de cotisations se rapportant à l'ensemble des cotisants soit constitué.

- Le montant de l'indemnité horaire sera uniforme pour tous les chômeurs et égal à la différence existante entre le SMIG et l'indemnité horaire la + forte allouée par l'Etat à un chef de famille avec charge( actuellement : I47,70 - 87,50 = 60,20)

- Le salarié en chômage partiel et qui refuse d'exécuter un travail de remplacement correspondant à ses aptitudes, perd ipso-facto tout droit à l'indemnité de chômage.

- L'indemnité n'est pas versée pour les périodes pendant lesquelles l'adhérent serait absent de son travail, en raison de maladie, accident etc.. et d'une façon générale pour quelque cause que ce soit, autre que le chômage.

## TITRE V

### RADIATION

Tout adhérent qui, pour quelque motif que ce soit, cesse de faire partie du personnel des E.L. cesse en même temps de faire partie de la caisse de chômage et d'avoir droit aux indemnités

En outre, tout adhérent qui, pendant un mois aura refusé ou négligé de payer sa cotisation, sera radié de droit après une mise en demeure du C.G. restée infructueuse, ceci sans avoir droit à aucun remboursement.

L'adhérent, qui quitte l'entreprise, pour une cause indépendante de sa volonté : suppression de poste, modernisation donc mi en chômage total, ne pourra plus prétendre bénéficier du concours de la caisse de chômage partiel puisqu'il sera indemnisé par la caisse de chômage total.

Il aura droit cependant au remboursement à raison de 30 % de l'encaissement ramenée à l'unité de personnel donc une somme correspondant à la part cotisation ouvrière, sans pouvoir espérer toucher une part quelconque des cotisations patronales qui restent acquises à la masse.

Le remboursement se calculant d'après la situation de la caisse telle qu'elle se présentera au 31 du mois précédent le départ de l'ouvrier.

Pour toute personne quittant d'elle même l'entreprise ou renvoyée pour faute grave, il ne sera question d'aucun remboursement.

Pour toute personne quittant et partant en retraite normale ou anticipée, et faisant partie de la Caisse, il sera remboursé forfaitairement l'équivalent de 3 cotisations ouvrières mensuelles, si le nouveau retraité a cotisé jusqu'au jour de sa mise à la retraite.

TITRE VI

ASSEMBLEE GENERALE

Art. 13

Il sera tenu dans le courant du premier trimestre de chaque année, une Assemblée Générale des adhérents de la Caisse de Chomage, à laquelle seront soumis pour approbation les comptes de l'année précédente.

Le premier exercice se clôturera le 30 juin 1960, quelque soit la durée de ce premier exercice.

Chaque exercice coïncide avec l'année comptée du 1er juillet au 30 juin suivant.

Le comité de gestion soumet à l'Assemblée toute question qu'il juge utile de lui soumettre.

# FORMATION

Nous vous rappelons qu'une

- SESSION TEXTILE - VETEMENT

est organisée à Bierville du :

- DIMANCHE 27 NOVEMBRE 1960 AU SOIR

au - SAMEDI 3 DECEMBRE 1960 A MIDI

CETTE SESSION S'ADRESSE :

Aux Responsables

de Section d'Entreprise

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 22 OCTOBRE 1960

Nous y aborderons les problèmes que nous rencontrons  
journellement :

- Animation de la Section Syndicale
  - Son rôle
  - Direction et contrôle de l'action.
- L'Organisation :- Plan du travail
  - Collectage
  - Défrichage
- Stratégie et tactique syndicale.
  - Ou et comment mener l'action
  - Les différents aspects d'un conflit.

# ≈ BIERVILLE ≈

27 Nov. 60

3 Déc. 60

# SESSION TEXTILE-VÊTEMENT

# Bulletin d'Inscriptions

A envoyer à l'INSTITUT CONFEDERAL d'ETUDES & FORMATION  
SYNDICALES C.F.T.C.

26, rue de Montholon - PARIS 9<sup>e</sup>

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

- Q - Q - Q - Q - Q -

NOM du candidat ( en capitales ) Prénom

AGE \_\_\_\_\_ ADRESSE (très lisible)

## **LOCALITE**

PROFESSION \_\_\_\_\_ ENTREPRISE \_\_\_\_\_

## **Responsabilité syndicale**

De plus, je suis abonné aux publications C.F.T.C. suivantes

## - SYNDICALISME

## **— FORMATION**

## — RECHERCHES

(Rayer les mentions inutiles.)

Ayant pris connaissance de l'objet du stage et des conditions d'admission  
demande son inscription à la session syndicale qui se tiendra à Bierville  
du au

Signature :

A remplir par l'organisation syndicale qui présente le candidat

Qu'attendez-vous de la participation du Militant à la session  
( Répondre avec précision) :